

**Services  
publics**

# Services publics

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Notre vision pour les services publics.....</b>	<b>4</b>
<b>Principes des services publics .....</b>	<b>5</b>
<b>La population ontarienne et ses besoins .....</b>	<b>6</b>
<b>Le gouvernement et les services publics.....</b>	<b>7</b>
<b>Travailleurs du secteur public .....</b>	<b>11</b>
<b>Une autre perspective : hostilité envers les services publics et envers la population.....</b>	<b>13</b>
<b>Services publics à l'intention des Ontariens .....</b>	<b>18</b>
<b>Électricité.....</b>	<b>19</b>
<b>Infrastructure .....</b>	<b>20</b>
<b>Garde d'enfants.....</b>	<b>22</b>
<b>Éducation financée par l'État – maternelle, 1<sup>ère</sup> à 12<sup>e</sup> année et enseignement postsecondaire .....</b>	<b>28</b>
<b>Aide sociale.....</b>	<b>33</b>
<b>Services sociaux.....</b>	<b>36</b>
<b>Soins de santé.....</b>	<b>38</b>
<b>Soins à domicile.....</b>	<b>44</b>
<b>Soins de longue durée .....</b>	<b>45</b>
<b>Santé mentale.....</b>	<b>48</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>49</b>

## Services publics

### Sommaire

Les services publics sont la pierre angulaire de notre société. Ils touchent toutes les facettes de notre vie. Chaque jour, nous utilisons l'électricité, l'eau potable, les routes et les soins de santé. Les services publics soutiennent et améliorent la qualité de vie des particuliers, des communautés et des entreprises de l'Ontario. Depuis sa fondation en mars 1957, la Fédération du travail de l'Ontario (FTO) est profondément consciente de l'importance de la qualité des services publics pour les Ontariens et les communautés. Les services publics ont vu le jour parce que la population ontarienne voulait en bénéficier et elle était prête à lutter pour les obtenir. Ces services ont fait l'objet d'améliorations au fil des ans, quoique non sans difficulté. En tant que mouvement ouvrier, nous savons très bien que certains membres de la société ne manifestent aucun attachement à l'égard de ces services et n'hésiteraient pas à les privatiser pour s'emplier les poches si l'occasion se présentait. Nous avons constaté de nos propres yeux les dégâts que cette philosophie a causés aux Ontariens et à leurs communautés. Cela s'est déjà produit et pourrait se produire de

nouveau si nous manquons de vigilance.

En tant que mouvement ouvrier, nous devons faire figure de proue tant pour ce qui est de défendre les services publics dont nous jouissons que de les améliorer afin qu'ils répondent mieux aux besoins de tous les Ontariens. Nous devons unir nos forces à celles d'autres Ontariens pour arriver à nos fins. Nous devons comprendre notre vision et nos principes en ce qui concerne les services publics et comment ils ont évolué.

### **Notre vision et nos principes en ce qui concerne les services publics**

Notre vision pour les services publics repose sur des assises larges :

- Les travailleurs et les syndicats qui comprennent l'importance des services publics et tentent de les fournir en dépit de difficultés telles que la pénurie de ressources et les motivations politiques qui nuisent à la mise en œuvre des politiques gouvernementales nécessaires.
- Les travailleurs qui sont membres ou bénévoles auprès d'organismes qui fournissent des

services au sein des communautés.

- Les travailleurs qui ont déjà utilisé ou utilisent toujours les services offerts au sein de leur communauté.
- Les travailleurs qui, en tant que citoyens et contribuables, veulent avoir accès à des services de qualité au sein de leurs communautés.

Les politiques de la FTO s'appuient sur l'opinion voulant que certains principes régissent l'élaboration, la mise en œuvre et le perfectionnement des services publics :

- Universalité
- Accessibilité
- Intégralité
- Responsabilisation
- Prévention
- Services publics de qualité pour la population de l'Ontario
- Emplois de qualité dans des milieux de travail syndiqués
- Démocratisation des services
- Socialisation des services

Les Ontariens ont toujours eu besoin d'une vaste gamme de services. Ils y font appel et continueront de le faire. Ces services devraient être considérés autant comme un investissement dans l'avenir de notre province que comme une solution pour répondre aux besoins immédiats des Ontariens.

La création de services publics n'a pas été le fruit du hasard. Ceux-ci ont vu le jour lorsque le secteur privé et les organismes de bienfaisance ne pouvaient pas y répondre de façon adéquate ou n'étaient plus disposés à le faire. Les travailleurs qui dispensent ces services publics sont nos frères et nos sœurs. Les travailleurs du secteur public et leurs syndicats doivent savoir qu'ils peuvent compter sur l'appui du mouvement ouvrier et de la communauté en général pour continuer à lutter pour la justice et pour la qualité des services publics en Ontario.

Certains groupes ne partagent pas le point de vue du mouvement ouvrier au sujet des services publics. Il y en a toujours qui font passer l'intérêt privé avant celui du public. De « vrais croyants » comme Mike Harris et Stephen Harper estiment que leur rôle consiste à remporter le pouvoir et, avec leurs amis, à bâtir une économie qui les avantagera. Les services publics occupent une place négligeable dans leur vision du monde. D'autres gouvernements aux tendances politiques variées affichent un engagement peu résolu envers les services publics.

Les services publics servent de contrepoids au recours à la richesse et au pouvoir individuels.

### **Les services publics au profit des Ontariens**

Nos membres reflètent toute la diversité de la population ontarienne. Ainsi, les services

publics viennent appuyer toutes les facettes de leurs activités quotidiennes et ce, à tous les stades de leur vie. Ils ont besoin d'une vaste gamme de services publics fournis par des travailleurs syndiqués comme eux. Voici une liste (en aucune façon complète) des services publics :

- Électricité
- Infrastructure
- Garde d'enfants
- Enseignement financé par l'État
- Aide sociale
- Services sociaux
- Soins de santé (y compris les soins à domicile, les soins de longue durée et la santé mentale)

Dans le cas de chacun de ces exemples, le mouvement ouvrier, par le biais de la FTO, a joué un rôle de premier plan pour répondre aux

besoins des Ontariens, qui réclamaient de tels services. Il faut tant connaître l'historique des services publics que leur situation actuelle pour comprendre les besoins des Ontariens au 21<sup>e</sup> siècle et les obstacles dressés par ceux qui prônent la privatisation.

Certes, les services publics répondent à des besoins immédiats, mais ils représentent aussi un investissement dans l'avenir des Ontariens et de notre province. C'est pourquoi, depuis mars 1957, la FTO milite en faveur des services publics dans notre province. Et c'est ce que nous continuerons de faire.

## Services publics

### Introduction

Les services publics sont la pierre angulaire de notre société. Ils touchent toutes les facettes de notre vie. Chaque jour, nous utilisons l'électricité, l'eau potable, les routes et les soins de santé. Nous tenons pour acquis des lois et des règlements, tels que le salaire minimum, la santé et la sécurité, les limites de vitesse et le contrôle de la pollution. Les services publics appuient tant les particuliers que les entreprises.

Depuis le congrès qui a donné naissance à la FTO en mars 1957, notre mission principale a consisté à défendre les droits des travailleurs et à intervenir en leur nom. Aujourd'hui, comme toujours, nous sommes d'abord et avant tout redevables aux 700 000 travailleurs syndiqués de l'Ontario dont le syndicat est affilié à la FTO.

Comme l'indique l'Article II (2) des Statuts de la FTO, l'une de ses raisons-d'être est de :

*« Faire valoir les intérêts de ses syndicats affiliés et, plus généralement, faire avancer la cause du bien-être socioéconomique des travailleurs de l'Ontario. »*

Cet objectif fait partie intégrante des Statuts de la FTO depuis mars 1957.

C'est ce désir de « faire avancer la cause du bien-être socioéconomique des travailleurs de l'Ontario » qui nous rend profondément conscients de l'importance, pour les Ontariens et leurs communautés, d'avoir accès à des services publics de qualité. Nous savons aussi que certaines personnes ne manifestent aucun attachement à ces services et n'hésiteraient pas à les privatiser pour s'emplier les poches.

### Notre vision pour les services publics

Notre vision pour les services publics repose sur des assises larges :

- Les travailleurs et les syndicats qui comprennent l'importance des services publics et tentent de les fournir en dépit de difficultés telles que la pénurie de ressources et les motivations politiques qui nuisent à la mise en œuvre de ces services publics essentiels.
- Les travailleurs qui sont membres ou bénévoles auprès d'organismes qui fournissent des services dans les communautés.
- Les travailleurs qui ont déjà utilisé ou utilisent toujours les services offerts au sein de leur communauté.

- Les travailleurs qui, en tant que citoyens et contribuables, veulent avoir accès à des services de qualité au sein de leur communauté.

## Principes des services publics

Les politiques de la FTO s'appuient sur l'opinion voulant que certains principes régissent l'élaboration, la mise en œuvre et le perfectionnement des services publics :

Ces principes sont :

- **L'universalité**

Ces services devraient être offerts à tous ceux qui en manifestent le besoin.

- **L'accessibilité**

Ces services devraient être offerts là, où et quand le besoin s'en fait sentir et ce, d'une façon qui permet la pleine participation des citoyens.

- **Intégralité**

Ces services devraient évoluer constamment pour répondre à de nouveaux besoins ou à des besoins différents.

- **Responsabilisation**

Le gouvernement devrait être responsable envers les consommateurs, les consommateurs potentiels et les fournisseurs de services afin d'assurer la prestation et l'accès continu à des services de qualité.

- **Prévention**

La disponibilité de certains services aujourd'hui pourrait réduire la nécessité d'autres services dans l'avenir;

- **Services publics de qualité pour la population ontarienne**

L'histoire nous démontre que les services fournis par le secteur public ont bien servi la population ontarienne par le passé.

- **Emplois de qualité dans des milieux de travail syndiqués**

Les fournisseurs de ces services devraient travailler dans un milieu sécuritaire où ils sont, ainsi que leurs syndicats, traités avec respect.

- **Démocratisation des services**

Les consommateurs et les travailleurs devraient pouvoir contribuer de façon tangible au processus décisionnel relatif à la mise en œuvre et à la prestation des services.

- **Socialisation des services**

Les services doivent être perçus comme une façon de répondre aux besoins de la collectivité, et non comme un moyen de réaliser des profits par le biais de la privatisation et de la sous-traitance.

Nous nous pencherons sur les aspects suivants de ces principes :

- La création de services publics en réponse aux besoins des Ontariens.

- Le rôle du gouvernement dans l'élaboration des services publics et la façon dont il a évolué au fil du temps.
- Le besoin d'accorder des droits syndicaux aux travailleurs du secteur public en réponse à la façon dont ils ont été traités par leurs employeurs et le gouvernement.
- Les services publics s'inscrivent dans le cadre de la lutte constante pour des garanties démocratiques et pour l'imputabilité. Les espaces et services publics ont été créés au profit de tous les citoyens. Par conséquent, c'est un endroit où tous les citoyens sont égaux, indépendamment de leurs moyens financiers.

### **La population ontarienne et ses besoins**

Les membres de la FTO vivent partout en Ontario (de Kenora à Cornwall et de Moosonee à Windsor) et travaillent dans tous les secteurs de l'économie. Nos membres reflètent toute la diversité de la population ontarienne.

À mesure que la FTO prenait de l'ampleur, la population de l'Ontario grossissait aussi. En fait, entre 1945 et 1960, elle s'est accrue à un rythme plus rapide que celle de toute autre province canadienne ou que tout autre pays industrialisé du monde.

Selon le recensement de 1956 (année précédant la création de la

FTO), la population de l'Ontario s'établissait à 5 404 933 personnes. Entre 1951 et 1956, 807 391 personnes se sont ajoutées à ce total, soit 430 386 nouveau-nés et 377 005 immigrants.

Depuis le recensement de 2001, la population de l'Ontario a augmenté de 750 236. Cela représente 50 % de la croissance de la population canadienne (1,6 million) pendant cette période. Seule l'Alberta a dépassé la moyenne nationale. Plus de 600 000 immigrants se sont installés en Ontario, soit près de la moitié de ceux qui ont immigré au Canada entre 2001 et 2006.

On s'attend à ce que la population de l'Ontario augmente de 30,7 %, ou 3,9 millions d'habitants, au cours des 25 prochaines années. L'immigration devrait représenter la majeure partie de sa croissance au cours des années à venir, vu que de 90 000 à 150 000 nouveaux immigrants s'installent en Ontario chaque année. Au cours de la même période, la population âgée de 65 ans et plus est sensée plus que doubler, passant de 1,6 million d'habitants, ou 12,8 % de la population, à 3,6 millions, ou 22 % de la population.

Un plus grand nombre d'Ontariens contribuent à notre économie et à la société, tendance qui se maintiendra dans l'avenir. Ils font appel à une gamme de services publics. La disponibilité de ces services devrait être à la fois perçue comme un placement dans l'avenir de notre province et une solution pour répondre aux besoins immédiats des Ontariens.

L'une des résolutions adoptées lors du congrès de fondation de la FTO en 1957 réclamait au gouvernement de l'Ontario d'établir un programme de bien-être public qui, selon son libellé : « prévoiraient des normes de santé et de respectabilité ». Par ailleurs, dans un énoncé adopté lors du congrès de 1969, intitulé *General State of Labour*, la FTO revendiquait le droit, pour tous les travailleurs, de négocier collectivement. Elle réclamait aussi des améliorations à la législation sur le bien-être social et le système d'éducation et lançait un appel à d'autres groupes communautaires pour collaborer à apporter des améliorations aux programmes régissant le logement, les garderies et les maisons de retraite. Depuis notre fondation, nous revendiquons l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration de services visant à répondre aux besoins des Ontariens.

### **Le gouvernement et les services publics**

La création de services publics n'a pas été le fruit du hasard. Ceux-ci ont vu le jour lorsque le secteur privé et les organismes de bienfaisance ne pouvaient pas y répondre de façon adéquate ou n'étaient plus disposés à le faire. Certains des premiers services publics en Ontario ont vu le jour sous forme de réglementation visant à contrôler les eaux usées et les ordures ménagères afin de veiller à la pureté et à la potabilité de l'eau.

Des services publics ont aussi été mis sur pied pour appuyer le

développement commercial et économique. L'élaboration de systèmes de transport fiables (canaux, chemins de fer et autoroutes) a encouragé l'investissement dans l'extraction de matières premières et la fabrication de produits finis. Elle a créé de l'emploi et offert des occasions de mobilité aux Ontariens. L'exploitation de sources d'électricité fiables et peu coûteuses s'est avérée profitable au milieu des affaires. Elle a aussi amélioré la qualité de vie des Ontariens et de leurs communautés. Les avantages tangibles qui ont découlé de ce genre de services publics ont, dans l'ensemble, permis de faire taire les objections philosophiques du milieu des affaires à ce type d'intervention gouvernementale. Bref, le gouvernement fournissait des services fiables et accessibles dont le milieu des affaires avait besoin, mais que ce dernier ne pouvait ou ne voulait pas offrir à un prix aussi avantageux.

La Grande Dépression des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale ont modifié la perception de la population relativement au rôle que devait jouer le gouvernement pour répondre aux besoins économiques et sociaux de la population. Depuis, le public s'attend à ce que le gouvernement contribue de façon plus active et positive à l'élaboration de programmes et services visant à répondre aux besoins des Canadiens.

Au cours des années 1950 et 1960, le gouvernement fédéral a lancé des programmes de subventions

remboursables sous condition et de partage fédéral-provincial des frais pour les hôpitaux, l'assurance-maladie, l'enseignement postsecondaire et le bien-être social. Ces programmes ont permis à Ottawa d'imposer des normes nationales dans les domaines de la santé et du bien-être social (Régime d'assistance publique du Canada – RAPC), c'est-à-dire que les gouvernements provinciaux devaient accepter de se conformer aux critères du fédéral pour recevoir ces subventions.

La façon dont le fédéral subventionne les services a changé au cours des années 1970. Les programmes de partage des frais liés à la santé et à l'enseignement postsecondaire ont été remplacés par des subventions globales appelées Financement des programmes établis (FPE). En vertu du FPE, le gouvernement fédéral détermine unilatéralement le montant des subventions après en avoir discuté avec les provinces. Toutefois, ces subventions ne sont pas calculées en fonction du niveau des dépenses provinciales, mais plutôt, depuis 1982, elles sont versées à raison d'un montant égal par habitant.

Au cours des années 1980, le gouvernement fédéral a unilatéralement décidé de réduire le montant du FPE. Il a donc imposé un plafond de croissance annuelle de 5 % aux paiements versés en vertu du RAPC aux trois provinces alors inadmissibles aux paiements de péréquation, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

L'élimination du partage des frais en vertu du RAPC a eu pour effet de dissuader les provinces d'investir dans les programmes d'aide sociale.

Vers le milieu des années 1990, le RAPC a été remplacé par une autre subvention globale, le *Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)*. Ce montant représentait la contribution du gouvernement fédéral à trois domaines importants en matière de politique sociale – santé, enseignement postsecondaire et aide sociale. En 2000, le gouvernement fédéral a aussi utilisé ce transfert pour s'acquitter de ses obligations envers les enfants. Ce transfert représentait une somme beaucoup moins importante. En vertu de l'Accord fédéral-provincial sur les soins de santé de 2002, le TCSPS a été réparti entre le *Transfert canadien en matière de santé (TCS)* et le *Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)* à partir de 2004-05.

En vertu de l'*Entente cadre sur l'union sociale* conclue en 1999, la coopération et l'efficacité doivent l'emporter sur la division constitutionnelle des pouvoirs et le gouvernement fédéral doit s'abstenir de lancer unilatéralement de nouvelles initiatives à frais partagés.

Au cours des années 1950 et 1960, l'attrait des subventions gouvernementales a « convaincu » le gouvernement conservateur de l'Ontario de participer (en 1959) à un régime d'hospitalisation établi par le biais de la *Ontario Hospital Services Commission*. En 1965, la province a mis sur pied un régime

d'assurance-maladie facultatif et, en 1969, elle a été « contrainte » de se joindre au système national. En 1962, une entente sur le partage des impôts conclue entre Ottawa et les provinces a sonné la charge à l'élaboration des programmes sociaux de l'Ontario.

Sous la tutelle du premier ministre conservateur John Robarts (1961-1971), le gouvernement de l'Ontario a investi dans l'expansion des écoles primaires et secondaires, dans la construction de nouvelles universités, dans un système provincial de collèges d'arts appliqués et de technologie à l'étendue de la province et dans l'établissement de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario). De plus, la Société de logement de l'Ontario a vu le jour, un régime d'aide juridique a été créé et les sommes consacrées par la province aux maisons de retraite ont augmenté par le biais du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

En 1975, le premier ministre conservateur Bill Davis (1971-1985) a procédé à l'examen des programmes spéciaux, démarche qui s'est traduite par la recommandation de procéder à des coupures majeures aux programmes gouvernementaux de santé, de bien-être social et d'éducation. La FTO, le mouvement ouvrier en général et les organismes communautaires se sont opposés à ces coupures. Il s'agissait de la première fois où le gouvernement de l'Ontario

s'attaquait aux services publics, mais ce ne serait pas la dernière.

C'est un gouvernement conservateur qui a, en 1906, établi le premier système public d'électricité pour approvisionner la province en électricité de façon fiable et peu coûteuse. Cette initiative, il l'a prise en dépit de l'objection des producteurs privés d'électricité. En 1997, un autre gouvernement conservateur, celui de Mike Harris, a commencé à privatiser les services d'électricité, ce qui s'est traduit par une décennie de perturbations pour les Ontariens et l'économie provinciale, surtout dans les industries du nord de l'Ontario qui sont tributaires des ressources. La FTO, le mouvement ouvrier en général et les organismes communautaires se sont opposés à cette initiative de privatisation.

*L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867*, rebaptisé *Loi constitutionnelle* en 1982, a conféré au gouvernement provincial le contrôle des affaires municipales. En retour, celui-ci délégua le contrôle des affaires locales aux municipalités. Les gouvernements locaux étaient perçus comme des « enfants » du gouvernement provincial. Au fil du temps, les gouvernements locaux ont assumé le contrôle de domaines tels que ceux de la santé, des services sociaux, du logement, des routes, du transport en commun, de l'eau et des ordures.

Le gouvernement conservateur qui a été élu en 1995 a réduit certains services provinciaux et délégué la responsabilité des autres aux

municipalités. Il a aussi forcé l'amalgamation des municipalités et la transformation des comtés à deux niveaux et des gouvernements régionaux en gouvernements à un palier. En 1995, il y avait 850 gouvernements locaux en Ontario. En 2001, il y en avait exactement 50 % de moins. Des mesures comparables ont été imposées aux conseils scolaires de la province. Ces mesures et leurs conséquences ont perturbé les gouvernements locaux, les travailleurs qui fournissent les services (nos membres) et les Ontariens qui font appel aux services offerts par ce palier de gouvernement.

Délaissant l'approche prescriptive des lois antérieures, La *Loi sur les municipalités de 2001* a adopté une approche plus permissive à l'égard des gouvernements locaux. Le gouvernement a aussi annoncé l'*Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services*, qui permettra à certains de plaider en faveur d'une privatisation accrue des services municipaux – ce qui ne protège pas les intérêts de la communauté. Nous devons mettre de l'avant notre programme visant un rôle plus positif et progressif pour le gouvernement local.

En décidant, avec l'appui du conseil du travail local, du mouvement syndical et des organismes communautaires, d'acheter des wagons de métro fabriqués en Ontario par une main-d'œuvre syndiquée, la ville de Toronto a démontré que les gouvernements locaux ont la capacité d'agir de

façon positive. L'engouement de la ville d'Ottawa pour les partenariats public-privé, auxquels se sont opposés vigoureusement le conseil du travail local, le mouvement syndical et les organismes communautaires, démontre que les gouvernements locaux ont aussi la capacité d'agir de façon négative. La FTO et ses syndicats affiliés continueront de militer pour des gouvernements locaux qui comprennent les besoins de la collectivité, qui sont disposés à agir de façon positive et novatrice, et qui accordent un rôle important et positif au mouvement ouvrier.

Les services publics ne sont pas tous offerts par les gouvernements. Souvent, ces derniers accordent des subventions à des organismes sans but lucratif pour dispenser ces services. Selon *l'Alternative budgétaire pour l'Ontario de 2007*, le secteur communautaire sans but lucratif de l'Ontario est le plus vaste au Canada. Il regroupe environ 45 000 organismes ayant des recettes annuelles de 29 milliards de dollars. Un Ontarien sur onze travaille au sein d'un organisme sans but lucratif et 7,8 millions de personnes font du bénévolat pour ces organismes, contribuant ainsi 791 millions d'heures de travail bénévole chaque année. Bon nombre de nos membres travaillent dans ce secteur.

Le gouvernement de l'Ontario passe des contrats avec des organismes communautaires pour dispenser des services spécifiques. Toutefois, il ne leur fournit aucun financement de

base pour appuyer leur mission globale.

### **Travailleurs du secteur public**

Des travailleurs qui fournissent des services similaires peuvent appartenir à des syndicats différents et travailler à des endroits différents en Ontario. Ceux qui travaillent au même emplacement, mais qui fournissent des services différents, peuvent appartenir à des syndicats différents qui traitent tous avec le même employeur.

À divers moments depuis 1957, les travailleurs du secteur public, par le biais de leurs syndicats, se sont affiliés à la FTO et ont commencé à y participer activement :

**1957 :**

Employés des conseils scolaires, pompiers, travailleurs de la santé, travailleurs municipaux, travailleurs des transports en commun, travailleurs des services publics

**1958 :**

Travailleurs des services postaux

**1971 :**

Employés du gouvernement fédéral

**1979 :**

Employés du gouvernement provincial et des collèges communautaires

**1995 :**

Personnel enseignant au primaire et au secondaire

**2002 :**

Personnel enseignant des universités

**2005 :**

Infirmières et infirmiers autorisés

La première résolution discutée lors du congrès de fondation de la FTO (mars 1957) portait sur la question des travailleurs du secteur public (dans ce cas, les employés de municipalités et de comtés) et sur leur droit de se syndiquer. Un congrès ultérieur de la FTO (1962) réclamait aux gouvernements fédéral et provincial d'adopter une loi pour permettre à tous leurs travailleurs de négocier collectivement. Le congrès de 1961 revendiquait la modification de la *Loi sur les relations du travail de l'Ontario* pour déclarer, sans équivoque, que tous les travailleurs avaient le droit de se syndiquer et de négocier collectivement.

Les syndicats du secteur public ont mené une lutte acharnée pour réaliser des progrès au nom de leurs membres. Le STTP se bat depuis des années contre Postes Canada. Le SCFP s'est buté à des gouvernements municipaux, des conseils scolaires et des groupes d'employeurs comme l'Association des hôpitaux de l'Ontario (AHO). Le SEFPO a lutté contre le gouvernement provincial, les collèges communautaires, l'AHO et d'autres groupes d'employeurs. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (ETFO), l'OEETA et la FEESO se sont opposées aux conseils scolaires. L'Union internationale des employés de service (UIES) et l'Association des

infirmières et des infirmiers de l'Ontario (AIIO) se sont heurtés à l'AHO et à d'autres groupes d'employeurs. L'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) s'est battue contre le gouvernement provincial.

En tant qu'employeurs, les gouvernements ont imposé une législation restrictive à leurs propres employés, comme la *Loi de 1976 sur les relations de travail dans la fonction publique* et la *Loi de 1972 sur la négociation collective des employés de l'Ontario*. Les syndicats affiliés s'opposent depuis des années à ces lois. Les gouvernements imposent des lois à leurs employés pour obtenir ce qui n'est pas possible par le biais d'une négociation collective juste.

L'exemple suivant, qui touche l'AFPC et le gouvernement fédéral, est tiré d'un rapport de 1999 qui examinait la détérioration des relations patronales-syndicales. Voici certaines des mesures que le gouvernement fédéral a prises contre ses propres employés :

**1975 :**

Un programme de trois ans de contrôle des salaires et des prix

**1982 :**

Une deuxième ronde de contrôles, appliqués seulement aux salaires des employés fédéraux

**1991 :**

Gel des salaires du secteur public; première grève nationale de l'histoire de l'AFPC (septembre), interrompue quand

le gouvernement a légiféré le retour au travail

**1994 :**

Gel de deux ans sur les salaires et coupures aux fonds d'administration ministériels

**1995 :**

Coupures budgétaires de 45 000 emplois du secteur public, devant être mises en œuvre sur 3 ans

**1996 :**

Annnonce de l'interruption du programme d'arbitrage salarial

**1997 :**

Législation restreignant les augmentations de salaire lorsque la négociation collective reprend

La mise en œuvre de décisions portant sur la parité salariale repoussée à l'an 2000

En plus de négocier pour le compte de leurs propres membres, les syndicats du secteur public ont collaboré avec la FTO, ou fait appel à ses services, pour renseigner le mouvement ouvrier en général de l'importance des services publics, bâtissant ainsi des ponts pour relier les secteurs public et privé et donnant naissance à une solidarité accrue et une approche coordonnée pour convaincre le gouvernement et la communauté en général de l'importance de défendre et d'améliorer les services publics. Les syndicats du secteur public travaillent en étroite collaboration avec les communautés qui font appel aux services qu'ils fournissent pour défendre ces services. Cette collaboration a aussi donné lieu à la

mise sur pied d'organismes communautaires présents à l'étendue de la province, comme la *Ontario Health Coalition*, la *Ontario Coalition for Better Child Care* et la *Ontario Coalition for Social Justice*.

Les travailleurs du secteur public et leurs syndicats doivent savoir qu'ils peuvent compter sur le soutien du mouvement ouvrier en général et des communautés au moment de poursuivre leur lutte pour le traitement équitable de leurs membres et la qualité des services publics en Ontario. La collaboration est la clé du succès.

Le gouvernement conservateur de Mike Harris – élu en 1995 – se souciait peu des travailleurs du secteur public et accordait peu d'importance aux services publics. Dans le cadre de sa « Révolution du bon sens », ce gouvernement a adopté la *Loi de 1995 modifiant des lois en ce qui concerne les relations de travail et l'emploi* (projet de loi 7), qui a eu pour effet d'abroger la *Loi sur les relations du travail*, y compris ses récents amendements visant à moderniser la législation. Il a adopté à sa place la *Loi de 1995 sur les relations du travail*. En 1997, ce gouvernement a adopté la *Loi de 1997 sur le règlement des différends dans le secteur public* et la *Loi de 1997 sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public* (projet de loi 136). La *Loi de 1997 sur l'amélioration de la qualité de l'éducation* (projet de loi 160) a eu pour effet d'abolir la *Loi sur la négociation collective entre conseils scolaires et enseignants*, qui a été remplacée par les dispositions

relatives à la négociation collective de la *Loi sur les relations du travail de 1995*.

Harris savait que le mouvement ouvrier s'opposerait à son programme global de coupures et à la privatisation des services publics, et il avait raison. Pendant la totalité de son mandat (1995-2003), la FTO, le mouvement syndical en général et les Ontariens d'un bout à l'autre de la province se sont opposés à ce programme à toutes les étapes. Les travailleurs du secteur public étaient au premier plan de cette opposition.

Un incident caractérise l'approche de Harris à l'égard des travailleurs du secteur public et de leurs syndicats. En 2001, des changements ont été apportés à la *Loi sur la fonction publique* pour permettre à la *Ontario Provincial Police Association* (OPPA) de syndiquer 2 000 employés civils de la Police provinciale de l'Ontario, qui étaient alors membres du SEFPO. Pour Harris, ce qui a fait pencher la balance est le fait que, contrairement au SEFPO, l'OPPA l'avait appuyé.

**Une autre perspective : hostilité  
envers les services publics et  
envers la population**

Tous les groupes ne partagent pas l'opinion du mouvement syndical à l'égard des services publics. Il y a toujours des groupes et des personnes qui accordent plus d'importance aux intérêts privés qu'aux intérêts publics, des

personnes qui croient que le soi-disant « marché libre » peut, et devrait, résoudre tous les problèmes. Ils croient que les activités publiques, et les travailleurs du secteur public, grugent le patrimoine de la société. Ils croient générer cette richesse et, à ce titre, pouvoir l'utiliser comme bon leur semble. Ils croient que les décisions, dans la mesure du possible, devraient être prises à huis clos et ils ne se soucient guère de questions de procédure ou de responsabilisation à l'égard du public. Bref, ils favorisent le secteur privé par rapport au secteur public et les forces du marché par rapport à la réglementation. Cette philosophie compte beaucoup d'adeptes invétérés en Ontario, dans le reste du Canada et ailleurs dans le monde, qui sont qualifiés de néo-libéraux. Les néo-libéraux considèrent la privatisation comme un outil important pour démanteler le secteur public afin de bâtir une économie susceptible de veiller à leurs besoins.

La privatisation désigne le transfert d'activités et de ressources du secteur public au secteur privé. Selon Feigenbaum et al., auteurs du livre *Shrinking the State: the Political underpinnings of Privatization (1998)*, la privatisation peut prendre plusieurs formes :

- **Réformes de la gestion :**

Modification des politiques et des processus pour que l'infrastructure du secteur public, surtout les gouvernements, ressemble

davantage à celle d'une entreprise.

- **Délestage des services :**

Le fait, pour les gouvernements, de cesser d'offrir certains services en s'attendant à ce que des organisations bénévoles, comme les organismes de bienfaisance et les groupes d'entraide, prennent la relève si les services sont réellement nécessaires.

- **Vente d'éléments d'actif :**

La disposition d'éléments d'actif à un prix souvent inférieur à leur valeur.

- **Sous-traitance :**

Le fait, pour les gestionnaires du secteur public, de devenir des administrateurs de contrat, c'est-à-dire qu'ils évaluent les tâches à accomplir et déterminent qui peut s'en acquitter et à quel coût.

- **Frais d'utilisation**

Le fait, pour la population, de payer pour des services qui étaient anciennement financés à même les recettes fiscales générales.

- **Système de coupons :**

Le fait de fournir des coupons pour l'achat de certains biens ou services, plutôt que de confier la prestation de ces produits ou services au gouvernement.

- **Partenariats public-privé :**

Le fait, pour le gouvernement, de collaborer avec le secteur privé pour offrir des services mutuellement convenus. Ces partenariats profitent au

participant privé, aux dépens des utilisateurs et des contribuables, qui se trouvent à payer plus pendant plus longtemps et à obtenir des services peu ou pas améliorés.

Les victoires électorales de Margaret Thatcher au poste de première ministre de la Grande-Bretagne (1979-1990) et de Ronald Reagan à la présidence des États-Unis (1981-1989) ont insufflé vie à la notion de privatisation en tant qu'idéologie. Leurs successeurs ont avalisé leur politique de privatisation. Au cours des années 1980 et 1990, des leaders politiques de nombreuses régions du monde, y compris du Canada, ont prôné cette philosophie et ont été élus et réélus.

Le Canada a aussi élu des gouvernements qui appuyaient cette philosophie. Au fédéral, tant les gouvernements conservateurs que libéraux ont adhéré d'emblée à cette philosophie.

En ratifiant l'accord de libre-échange et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le gouvernement conservateur de Brian Mulroney (1984-1993) a cherché à imposer cette philosophie aux Canadiens et ce, malgré l'opposition vigoureuse du mouvement syndical et de nombreuses organisations et personnes canadiennes. Des privatisations de grande envergure, comme celles d'Air Canada et de Petro Canada, ont été menées à bien. Ces entreprises s'en sont prises à leurs propres employés, qui ont déclenché la grève de 1991 de l'AFPC, interrompue par une loi de

retour au travail. Le gouvernement a réduit de plusieurs millions de dollars les transferts de paiement fédéral-provinciaux – surtout dans le domaine des soins de santé – décision qui s'est traduite par la restructuration du système des soins de santé au Canada et par l'émergence de services de santé à but lucratif.

En 1993, les Libéraux, sous la tutelle de Jean Chrétien, ont dénoncé le bilan des Conservateurs pendant leur campagne électorale, puis, une fois élus, ils ont mis en œuvre le même programme. Au moment de déposer le budget fédéral de 1995, le gouvernement a annoncé, dans le cadre de sa « guerre contre le déficit », le congédiement de 45 000 employés du gouvernement fédéral, mesure que s'inscrivait dans le cadre de coupures massives aux programmes et aux services. Le gouvernement a rejeté toutes les solutions de rechange viables que l'Alliance de la fonction publique du Canada a proposées.

Les Libéraux ont continué sur la voie de la privatisation. Le gouvernement Chrétien a réduit de façon radicale les paiements de transferts et, en 1995, a présenté la *Loi sur le transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (LTCSPC)*, qui venait remplacer le FPE et le RAPC. En vertu du RAPC, le financement des programmes sociaux comprenait aussi des normes nationales. La LTCSPC prévoyait le versement de subventions globales aux gouvernements provinciaux, plutôt

qu'un financement lié à des programmes particuliers. En février 2003, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont signé un accord sur la santé. Après deux journées de négociations à huis clos, il a été entendu de consacrer des sommes additionnelles au régime d'assurance-maladie, mais sans s'opposer de façon claire et collective à ce que des entreprises privées à but lucratif dispensent des services de santé.

En novembre 2003, Paul Martin a succédé à Jean Chrétien à titre de premier ministre. Martin avait été ministre des Finances pendant la « guerre contre le déficit » des Libéraux. Un deuxième accord de santé a été signé en septembre 2004. Cette fois, le processus a été amorcé sous forme de réunion ouverte qui a été ajournée le deuxième jour pour être ensuite tenue à huis clos. L'argent représentait l'un de principaux points de litige et l'accord reposait sur un paiement de transfert de 41 millions de dollars du fédéral échelonné sur 20 ans. D'autres sujets – comme le rôle des fournisseurs de service à but lucratif – ont été relégués aux oubliettes.

Paul Martin a été remplacé par le chef du parti Conservateur, Stephen Harper, à la suite des élections fédérales tenues le 23 janvier 2006.

Harper était un fervent partisan de cette politique de droite. Par le passé, il avait déclaré que les Canadiens se contentaient d'un « pays socialiste de second niveau ». Il avait encouragé l'Alberta à bâtir un mur coupe-feu pour protéger ses

valeurs contre l'assaut du gouvernement fédéral. Il avait dirigé la *National Citizens' Coalition*, groupe initialement mis sur pied pour lutter contre l'assurance-maladie. Il a applaudi allégrement les mesures que le gouvernement américain a prises après les attentats du 11 septembre 2001. Ses opinions, il les a déclarées publiquement.

Après les élections fédérales du 20 juin 2004, que les Conservateurs croyaient remporter, Harper a fait « peau neuve » pour se montrer plus flexible et moins idéologue. Il a formé un gouvernement minoritaire le 23 janvier 2006. Harper continue de changer son image dans l'espoir que les Canadiens le considéreront, ainsi que son gouvernement, comme étant compétents et bienveillants et les récompenseront en leur accordant une majorité aux prochaines élections fédérales. De nombreux Canadiens ont mis en doute les attitudes et les décisions de ce gouvernement.

Deux incidents viennent illustrer l'attitude de Harper et de son gouvernement. À l'automne de 2006, le gouvernement Harper a annoncé sa décision de réduire de 1 million de dollars les sommes consacrées aux programmes sociaux. Le même jour, il a annoncé un surplus budgétaire de 13 milliards de dollars. En novembre 2006, le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, a annoncé l'intention du gouvernement fédéral d'exiger que chaque province et territoire envisage de conclure des partenariats public-privé afin de

pouvoir recevoir des subventions fédérales.

L'Ontario a eu sa propre version d'un « vrai croyant » en la personne de Mike Harris, chef du parti conservateur qui a été élu premier ministre en juin 1995. La plateforme conservatrice divulguée en 1994, appelée « Révolution du bon sens », représentait le plan détaillé des changements envisagés pour l'Ontario. Elle visait une réduction de 30 % du taux d'imposition provincial et un budget équilibré, et promettait de diminuer la taille du secteur public et le rôle du gouvernement. Elle prévoyait des coupures à des programmes sociaux nécessaires et aux droits législatifs que les travailleurs et leurs syndicats avaient obtenus. Elle voulait « ouvrir » l'Ontario aux affaires.

Harris n'a pas perdu de temps. L'énoncé économique de juillet 1995 recommandait des coupures de 2 milliards de dollars, dont 500 millions de dollars au personnel et aux services des ministères. En novembre, des coupures additionnelles de 3,5 milliards de dollars ont été annoncées, qui allaient se traduire entre autres par une amputation des services, une réduction des subventions financières et une réduction de 21,5 % des taux de l'aide sociale. Ces coupures ne se sont pas limitées au secteur public provincial, ayant touché l'ensemble du secteur public. Par exemple, l'appui financier octroyé aux gouvernements municipaux a diminué de moitié. Les subventions

accordées aux transports en commun, à l'éducation et à l'aide sociale ont diminué. Le gouvernement s'est donné le pouvoir d'éliminer, de fusionner ou d'amalgamer les gouvernements municipaux et les conseils d'hôpitaux. En 1997 le rapport intitulé *Qui fait quoi ?* revendiquait le remaniement des rôles et des responsabilités des provinces et des municipalités. En avril 1996, les ministères et leurs agences ont présenté des « plans d'entreprise » qui avaient pour but évident de mettre en lumière les actifs publics susceptibles d'être privatisés. La *Commission de réduction des formalités administratives* a été établie pour éliminer la réglementation et les agences inutiles. Le gouvernement Harris est demeuré hostile envers les services publics jusqu'à ce que le premier ministre quitte son poste en 2002 et soit remplacé par son ministre des Finances, Ernie Eves.

La perturbation et le malaise que le gouvernement Harris a causés aux Ontariens ont été consignés à l'histoire. Il en est de même de l'engagement de ceux qui s'y sont opposés. Cette opposition se composait de la FTO, de ses syndicats affiliés, d'autres organismes du travail, du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario et d'un large éventail de partenaires sociaux et de particuliers.

Après avoir remporté les élections d'octobre 2003, les Libéraux n'ont pas dévié du programme Harris/Eves dans la mesure où les Ontariens s'y attendaient, attentes

qui reposaient sur leurs déclarations lorsqu'ils faisaient partie de l'opposition.

De « vrais croyants » comme Harris et Harper estiment que leur rôle consiste à prendre le pouvoir et, avec leurs amis, à créer une économie qui les avantage. Les services publics occupent une place négligeable dans leurs projets. Ils n'ont pas besoin de consulter qui que soit à propos de ce qu'il faut accomplir, car ils ont la science infuse. Ils font d'abord abstraction de ceux qui s'opposent à eux, puis si ces derniers persistent, ils exercent les pouvoirs de l'État pour les faire taire.

D'autres gouvernements de diverses tendances politiques ne prennent aucun engagement ferme à l'égard des services publics et sont disposés à s'adapter à d'autres opinions dans l'espoir de remporter le pouvoir et de le conserver.

L'accès à des services publics assurés par des travailleurs du secteur public va au-delà des préférences philosophiques. Les services publics font contrepoids aux ressources financières et au pouvoir du secteur privé. Les Ontariens devraient avoir leur mot à dire sur la façon dont la province est gouvernée et dont les programmes sont élaborés, mis en œuvre et améliorés au fil de l'évolution des besoins. Ce processus devrait être tant justifiable que transparent. Les Ontariens devraient tirer collectivement parti des éléments d'actif détenus par l'État et être convaincus que ce dernier agit toujours dans leur intérêt. Les

services publics représentent un placement dans le présent et dans l'avenir de notre province. L'accès à des services publics de qualité devrait représenter l'une des composantes de base de toute stratégie économique et/ou sociale pour notre province.

### **Services publics à l'intention des Ontariens**

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, les membres de la FTO habitent d'un bout à l'autre de la province (de Kenora à Cornwall et de Moosonee à Windsor) et travaillent dans tous les secteurs de l'économie. Les membres de la FTO reflètent la diversité de la population de l'Ontario. Ainsi, les services publics appuient chaque aspect de leurs activités quotidiennes et ce, quel que soit le stade de leur vie. Par exemple, les nouveaux parents voudront peut-être avoir accès à des services de garde de qualité et, plus tard, à un enseignement de qualité financé par l'État. Un travailleur qui a perdu son emploi devra peut-être faire appel au régime d'aide sociale. Un travailleur accidenté devra peut-être obtenir des soins à domicile. Les travailleurs devront peut-être, à un moment donné, avoir recours à des soins pour personnes âgées, que ce soit pour eux-mêmes ou pour un membre de leur famille. La majorité des Ontariens devront avoir accès à des soins de santé de qualité à certains moments de leur vie.

Il s'agit là d'exemples – et non d'une liste complète – des services de soutien dont les Ontariens auront

peut-être besoin à divers stades de leur vie. C'est en raison de cette vaste gamme de besoins, que manifestent nos membres, que la FTO a toujours réclamé au gouvernement l'élaboration, la mise en œuvre et l'amélioration des services publics afin qu'ils répondent aux besoins des Ontariens. Ces services devraient être fournis par des travailleurs syndiqués qui appartiennent à nos syndicats affiliés.

## Électricité

Compte tenu des caractéristiques climatiques et géographiques de l'Ontario, l'accès à des sources fiables et abordables d'électricité est une nécessité. Le document du congrès de 1980, intitulé *Statement on Energy: Under Public Ownership and Control to Serve the Canadian Economy*, illustre bien la position de la FTO sur cette question.

C'est un gouvernement conservateur qui a établi le premier système d'électricité public en 1906 et ce, malgré l'opposition des fournisseurs privés d'énergie électrique. La *Hydro Electric Power Commission*, ou Ontario Hydro comme elle a été appelée par la suite – fournissait à l'économie, aux collectivités et à la population de l'Ontario des services d'électricité fiables et abordables. Elle fournissait aussi un emploi à nos membres d'un bout à l'autre de l'Ontario. Ce système était avantageux pour l'économie, les collectivités et la population de la province. En 1997, un autre gouvernement conservateur (celui de

Mike Harris) a commencé à privatiser les services d'électricité, décision qui s'est traduite par une décennie de perturbations pour la population et l'économie de l'Ontario, surtout dans les industries tributaires des ressources du nord de la province. La FTO, le mouvement ouvrier en général et les organismes communautaires se sont opposés à cette décision (comme nous l'avons déjà mentionné dans les présentes).

Les gouvernements de l'Ontario (qu'ils aient été conservateurs ou libéraux) ne semblent pas considérer l'électricité comme un service public important – dont la responsabilité ne devrait pas être confiée à des intérêts privés.

Depuis 2003, les Libéraux imposent des restrictions aux services publics d'électricité tout en encourageant la présence accrue de sociétés privées, dont les coûts, plus élevés, sont cachés, car la majorité de notre électricité provient toujours du secteur public, qui la fournit à faible coût. Les Libéraux maintiennent un marché de l'électricité ouvert, à l'insu des consommateurs, car les tarifs sont toujours réglementés. Ils empêchent Ontario Power Generation – fournisseur d'électricité public – de participer à la génération d'électricité écologique et contraignent les services d'électricité municipaux de se comporter comme des entreprises plutôt que comme des fournisseurs d'un service public. Résultat, les prix ne cessent de grimper. Ces coûts, nous les payons directement en tant qu'usagers de l'électricité et

indirectement par le biais des pertes d'emploi et de la réduction des services dans les écoles, les hôpitaux et d'autres institutions publiques confrontées à une augmentation des coûts d'électricité. Les ententes de « libre-échange » en vigueur obligeront l'Ontario à participer au marché américain de l'électricité, qui est volatil. Nous perdrons le contrôle des tarifs d'électricité et de notre capacité à réglementer les émissions provenant de la génération d'électricité.

Nous devons retourner à des services d'électricité publics vendus au prix coûtant. La production publique d'énergie aidera nos communautés. En contrôlant les nouvelles sources écologiques d'électricité, nous ferons en sorte que la conservation occupe une place importante. Cette mesure permettra aussi aux travailleurs de décrocher et de conserver de nouveaux emplois d'un bout à l'autre de l'Ontario.

## **Infrastructure**

Lors de son congrès de 1960, la FTO a exhorté le gouvernement à investir dans « des projets dotés d'une valeur sociale judicieuse », comme l'entreprise publique, la construction d'écoles, d'hôpitaux et d'autoroutes dont on avait désespérément besoin et le développement des ressources naturelles. Comme la FTO l'a constaté, toute discussion entourant l'activité économique devait inclure une discussion de l'infrastructure

publique. Cette approche est compatible avec la politique de la FTO.

Les gouvernements qui fournissent des éléments d'infrastructure procurent un service public. La présence de services tels que les routes, les transports en commun, l'eau potable et le ramassage des ordures ménagères rehaussent la qualité de vie des membres de la communauté et étayent son activité socioéconomique. La prestation de ces services fournit des occasions d'emploi à des membres dévoués et qualifiés de la communauté (nos membres). Étant donné que ces services sont subventionnés par le gouvernement, les membres ont, démocratiquement, leur mot à dire et un certain contrôle sur la façon dont ils sont élaborés et exploités au sein des communautés. L'étude intitulée *Public Infrastructure and the Performance of the Canadian Economy, 1961-2000*, que Statistique Canada a effectuée en 2003, confirme que les éléments d'infrastructure appartenant à l'État ont des répercussions positives sur la productivité et le rendement économique du secteur des affaires.

Tout le monde ne partage pas ce point de vue. Comme nous l'avons déjà mentionné, on a constaté pendant les années 1980 l'émergence d'une idéologie politique qui cherchait à remplacer les services publics par des services privés. Pour les partisans de cette idéologie, le rôle du gouvernement devrait diminuer et, au besoin, les programmes et services devraient être fournis par le secteur privé

plutôt que le secteur public. Ces programmes et services étaient perçus comme une source potentielle de profits, plutôt que comme une réponse aux besoins de la société. Au cours de cette période, on se préoccupait énormément de la dette et du déficit. Les dépenses gouvernementales soulevaient régulièrement des soupçons. Embourbés dans ces soupçons, on retrouvait les investissements requis pour remplacer une infrastructure vieillissante et lancer de nouveaux projets dans le but de répondre à la demande. Une « crise d'infrastructure » était évidente. Par exemple, en 2004, la Fédération canadienne des municipalités estimait que le déficit d'infrastructure du Canada s'élevait à 60 milliards de dollars et qu'il augmentait de 2 milliards de dollars par année.

En réponse à cette situation, le gouvernement de l'Ontario, qui était conservateur à l'époque, a emprunté à la Grande-Bretagne l'idée des partenariats public-privé. L'attrait de ce modèle résidait dans le fait qu'il permettait au gouvernement d'augmenter ses dépenses en capital pour remédier à la « crise d'infrastructure » sans avoir l'air de dépenser davantage. On a vanté les mérites de ce modèle comme façon de mettre à profit l'expertise et les ressources financières du secteur privé pour construire et exploiter des installations publiques. Ce modèle a d'abord été imposé au système des soins de santé pour faciliter la construction de nouveaux hôpitaux dont le besoin se faisait pressant à Brampton et Ottawa. Les

Libéraux, bien qu'ils aient critiqué les partenariats public-privé avant les élections provinciales d'octobre 2003, ont ratifié les ententes visant la construction des hôpitaux de Brampton et Ottawa peu de temps après avoir été élus. Ils ont maintenu ce modèle, mais l'ont appelé « Diversification des modes de financement et d'approvisionnement » (DMFA).

Le document présenté au congrès de 2005 de la FTO, intitulé *Public-Private-Partnerships (P3s) and the Transformation of Government*, s'est penché sur ce jeu de gobelets politique en soulevant de nombreux points :

- Les gouvernements jouissent des coûts d'emprunt les plus faibles. En ayant recours au modèle de partenariats public-privé, le gouvernement paie une entreprise privée pour aller emprunter au nom du gouvernement à un coût supérieur à celui que ce dernier aurait obtenu s'il avait emprunté cet argent lui-même.
- Le modèle de partenariats public-privé transfère la responsabilité du contrôle administratif et de l'élaboration des politiques publiques à une tierce partie. Il crée un fossé entre les services publics et leur prestation, donnant ainsi naissance à une catégorie de services qui sont toujours considérés comme étant publics, mais qui sont fournis par une entité privée. La notion du contrôle démocratique et de la contribution des membres de la communauté est abandonnée.

Le gouvernement de l'Ontario a tenté d'appliquer le modèle des partenariats public-privé à d'autres secteurs que celui de la santé, mais en vain. La création d'une nouvelle société de la couronne – Infrastructure Ontario – pour financer des projets d'infrastructure dans d'autres secteurs a trouvé peu de preneurs. Il se peut que les problèmes répandus concernant l'exploitation de l'autoroute 407 et l'opposition soutenue du public que ces problèmes ont suscitée se soient traduits par une hésitation à répéter l'expérience dans d'autres secteurs.

Dans le cadre de son dernier budget, le gouvernement conservateur fédéral (qui regroupe certains membres clés du gouvernement Harris en Ontario) a reconfiguré le programme de financement d'infrastructure destiné aux provinces et aux municipalités, l'appelant Fonds Chantiers Canada. En vertu de ce programme, les provinces et les municipalités doivent « envisager sous tous leurs angles » les partenariats public-privé afin de pouvoir obtenir une subvention. Cela représente une menace évidente de la part du gouvernement fédéral : les provinces et les municipalités doivent accepter ce modèle ou en subir les conséquences.

L'opposition soutenue de la part du mouvement syndical et des communautés à l'imposition du modèle des partenariats public-privé dans le domaine de la santé a eu un impact sur le gouvernement libéral, qui a réagi en limitant la portée de certains partenariats public-privé.

Selon le congrès de 2005 de la FTO, la stratégie visant à combattre la propagation des partenariats public-privé doit comprendre trois éléments :

- Un effort concerté, dans les médias et les tribunaux, au besoin, pour forcer la divulgation des détails des partenariats public-privé qui ont été conclus.
- Une analyse soutenue, approfondie et rigoureuse du coût de chaque partenariat public-privé et de leurs autres incidences.
- La mise en œuvre de campagnes ciblées pour sensibiliser le public à ces incidences.

Ces campagnes de sensibilisation doivent aider les Ontariens à mieux comprendre l'importance d'une infrastructure publique et les façons dont elle sous-tend la société et l'économie. Elles doivent aussi expliquer aux Ontariens les meilleures façons de créer, maintenir, élargir et contrôler cette infrastructure pour mieux répondre aux besoins de la population.

### **Garde d'enfants**

Dès 1972, la FTO parlait de l'importance de cette question. En 1980, les participants au congrès de la FTO ont adopté une politique relative à la garde d'enfants et lancé une campagne pour favoriser l'accès universel à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Au printemps de 1981, la FTO a tenu des audiences

publiques d'un bout à l'autre de l'Ontario, et la *Ontario Coalition for Better Daycare* a vu le jour.

Au cours des près de trois décennies suivantes, la FTO et la *Ontario Coalition for Better Child Care* (nouvelle appellation de la *Ontario Coalition for Better Daycare*) ont milité pour favoriser la création d'un système de garde d'enfants universellement accessible, de qualité supérieure, à but non lucratif et subventionné par l'État. Ce système répondrait aux besoins des familles et fournirait un salaire et des conditions de travail convenables aux travailleurs de ce secteur.

Les avantages d'un système d'apprentissage préscolaire et de garderies de qualité, bien financé, abordable et universellement accessible se feront sentir des façons suivantes dans tous les secteurs et au sein des communautés :

- en contribuant à l'égalité des femmes, qui sont souvent les principales pourvoyeuses de soins à leurs enfants et qui représentent aussi 97 % de l'effectif de la garde à l'enfance;
- en aidant les parents à assumer leurs responsabilités envers leurs enfants tout en leur permettant de faire partie de la main-d'œuvre et d'acquérir de nouvelles compétences;
- en améliorant les occasions d'apprentissage pour les jeunes enfants en tant que première étape d'un apprentissage permanent qui favorise et égalise

les opportunités pour tous les enfants, peu importe le revenu familial ou les antécédents sociaux.

L'Ontario ne dispose d'aucun système cohérent de garde d'enfants. Des décennies de politiques gouvernementales ad-hoc et sporadiques, une approche reposant sur les moyens financiers des parents, la diminution des budgets destinés à la garde d'enfants et le transfert de ces responsabilités aux municipalités à court d'argent ont provoqué une sérieuse crise pour les familles qui ont de jeunes enfants. On constate, entre autres :

- que des garderies de longue date, y compris des écoles d'application situées dans les collèges communautaires, sont contraintes de fermer leurs portes. Les garderies existantes disent avoir de la difficulté à recruter et à conserver des employés qualifiés, vu les salaires bas et les avantages sociaux et les conditions de travail médiocres;
- que les parents n'ont pas les moyens de payer des services de garde de qualité – s'ils parviennent à trouver une place. Des milliers de parents ontariens sont contraints de faire appel à des arrangements de fortune, vu l'absence de programmes accrédités de premier ordre;
- que dans le moment, moins de 11 % des enfants de moins de 12 ans ont accès à des services de

garde réglementés de premier ordre.

Le besoin de mettre en œuvre une stratégie pour bâtir et maintenir un système de garde d'enfants et obtenir le financement nécessaire à cet effet n'a jamais été aussi pressant. Les sommes consacrées par la province aux services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont fortement diminué sous la tutelle de Mike Harris. Pendant la campagne électorale de 2003, Dalton McGuinty a promis d'investir 300 millions de dollars dans des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en vertu de son programme Meilleur Départ. Aujourd'hui, en dépit d'une crise croissante au sein du système de garde d'enfants et des maintes demandes déposées auprès du gouvernement provincial pour qu'il respecte sa promesse, ce dernier ne s'est pas encore acquitté de ses engagements.

Dans sa mise en œuvre, le plan ne fournit pas un service ininterrompu; ne s'engage pas envers un système universel d'apprentissage et de garde des jeunes enfants; ne répond pas aux besoins des enfants de 0 à 3 ans et de 6 à 12 ans en matière d'apprentissage précoce et de garde; ne prévoit aucune protection contre la présence accrue du secteur privé dans le système de garde d'enfants; n'aborde pas le rôle du secteur non structuré dans le système de garde d'enfants en Ontario; n'aborde pas la composante essentielle de la qualité : le personnel; ne prévoit aucune nouvelle subvention gouvernementale; ne prévoit aucune

consultation significative et appropriée avec les membres de la communauté ontarienne de garde des enfants; et ne vise aucun échéancier ni aucune cible appropriés.

Dans le cadre du plus récent budget provincial, le gouvernement a annoncé les premières subventions provinciales à être destinées au système de garde d'enfants depuis les coupures du gouvernement Harris il y a dix ans. En effet, le gouvernement a annoncé une subvention de 25 millions de dollars cette année et de 50 millions de dollars l'an prochain, ce qui représente toujours un manque-à-gagner de 275 millions de dollars par rapport aux promesses faites en 2003. Au moment de faire son annonce, la province n'a pas tenu compte du financement annoncé la même semaine dans le cadre du budget fédéral – qui s'élevait à un peu moins de 100 millions de dollars.

Certes, ces sommes provinciales et fédérales sont les bienvenues. Mais leur montant actuel est loin d'être suffisant pour réparer les dégâts des 12 dernières années, y compris les coupures de 152 millions de dollars subies pendant le règne Harris/Eves et le démantèlement d'un programme de garde d'enfants fédéral. Il y a un manque de volonté politique et de vision relativement à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.

Pourquoi? Le gouvernement provincial actuel blâme continuellement son inaction et son manque de volonté politique sur

l'annulation des ententes fédérales-provinciales de financement des programmes de garde d'enfants en 2005 et ce, même s'il s'est engagé en 2003 à financer de tels programmes indépendamment du soutien fédéral. Les familles et les enfants de l'Ontario subissent les conséquences de cette inaction.

Le Québec a introduit un tel système, qui représente un modèle à suivre à cet égard. En vertu de ce système, les parents paient un maximum de 7 \$ par jour, la province se chargeant du reste. En appliquant ce modèle à l'Ontario, on ferait en sorte que toutes les familles aient accès à des services de garde abordables.

Ainsi, les familles n'auraient pas à consacrer 20 % de leur revenu à la garde d'enfants. Plus précisément, ce modèle permettrait d'alléger le fardeau financier des jeunes familles gagnant un revenu modeste, surtout les femmes et les familles monoparentales. Il n'y a aucune raison de ne pas appliquer le même modèle à l'Ontario.

## **Fédéral**

Le Congrès du travail du Canada, les femmes et les promoteurs des services de garde d'enfants prônent depuis 30 ans l'établissement d'un programme national de garde d'enfants. La lutte pour la mise sur pied d'un système de qualité supérieure universellement accessible, sans but lucratif, réglementé et subventionné par l'État se poursuit tant au palier provincial que fédéral.

Pendant la campagne électorale de 2004, le mouvement syndical, les groupes de femmes et les promoteurs des services de garde d'enfants ont fait pression sur tous les partis politiques pour qu'ils appuient la mise sur pied d'un système national. Les Libéraux et les Néo-démocrates ont inclus un engagement envers la garde des enfants dans leur plate-forme électorale. Ce n'était pas la première fois que des partis politiques promettaient d'établir un système national de garde d'enfants pendant une élection. On fait cette promesse aux familles canadiennes depuis 20 ans maintenant. Les Conservateurs de Brian Mulroney l'ont faite pendant les années 1980, suivis ensuite à maintes reprises par les Libéraux pendant les années 1990. Or, les familles attendent toujours l'établissement d'un système de qualité supérieure, abordable et universel. Les composantes d'un tel système sont les suivantes :

- le financement des services de garde d'enfants doit être direct, et non se faire par le biais de coupons ou de subventions;
- son expansion doit avoir lieu dans le secteur sans but lucratif seulement;
- des mesures doivent être prises pour tenir les provinces et les territoires responsables de la façon dont ils dépensent les sommes fournies par le gouvernement fédéral;
- les principes et la structure (normes nationales) d'un système de garde d'enfants de qualité

supérieure pour les prochaines générations doivent être inscrits dans la constitution.

En 2005, nous nous sommes rapprochés de cette vision. Le gouvernement Martin, confronté à un gouvernement minoritaire et constatant que le public manifestait un appui vigoureux à la garde d'enfants, a été contraint de faire une promesse électorale. Ainsi, dans son budget de 2005, il s'est engagé à investir 5 milliards de dollars au cours des cinq années suivantes dans l'établissement d'un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Ce budget représentait un immense pas dans la bonne direction. C'était la première fois de l'histoire du Canada qu'une promesse électorale envers la garde des enfants s'accompagnait d'un engagement financier dans le budget. Toutefois, ce budget n'a imposé aucune condition à l'égard de l'usage de ces sommes – 700 millions de dollars – au cours de la première année. On craignait que les provinces et les territoires n'investissent pas tous ces sommes dans des programmes de garde d'enfants réglementés et de qualité supérieure, comme ce fut le cas pendant le règne de Mike Harris, qui a consacré une partie négligeable des sommes fédérales à des programmes de garde d'enfants.

D'un bout à l'autre du Canada, nous nous sommes mobilisés pour exiger des ententes fédérales-provinciales solides assurant l'établissement d'un système national de garde d'enfants de qualité supérieure pour toutes les

familles canadiennes. Vers la fin du règne de Paul Martin, certaines provinces, y compris l'Ontario, ont conclu des ententes concernant la garde des enfants. Si ces ententes existaient toujours, notre province aurait reçu du gouvernement fédéral près de 450 millions de dollars destinés à des programmes de garde d'enfants.

Ces ententes de base se sont effilochées lors des élections fédérales de janvier 2006, remportées par Stephen Harper.

Stephen Harper a respecté ses promesses envers la garde des enfants : ***Il a déchiré les ententes conclues entre le fédéral et les provinces.***

La conséquence immédiate de l'annulation de ces ententes réside dans la stagnation du programme Meilleur Départ de l'Ontario et de la perte de 11 000 espaces prévus dans les garderies de la province. Les espaces qui ont été créés en vertu du programme Meilleur Départ grâce aux subventions fédérales ne sont plus viables, ce qui force les municipalités à payer une part démesurée des coûts de ces services. Les municipalités rurales et éloignées, où les services d'apprentissage et de garde d'enfants ont toujours été difficiles d'accès, ne bénéficieront d'aucune expansion de ces services ou augmentation du nombre d'espaces. De plus, nous risquons de perdre les nouveaux placements importants qui ont été effectués dans les services aux enfants de la province ayant des besoins particuliers.

*Stephen Harper a offert aux employeurs des crédits d'impôt de 10 000 \$ pour créer (et non maintenir) des places en garderie.*

Selon l'expérience antérieure en Ontario, ce type de programme de stimulants fiscaux ne permet pas de bâtir un système de garde d'enfants ni de créer de nouveaux espaces en garderie. Le gouvernement de Mike Harris a eu recours à un programme comparable en accordant aux employeurs des incitatifs fiscaux pour établir des garderies en milieu de travail. Or, aucun nouvel espace n'a été créé. Et au cours de la première année d'existence du programme du gouvernement conservateur fédéral, aucun nouvel espace n'a été créé.

*Harper a accordé des prestations imposables de 1 200 \$ par année pour chaque enfant de moins de six ans.*

Cette allocation de garde d'enfants est imposable, sauf pour ceux dont un parent reste à la maison. Ainsi, la somme de 1 200 \$ par année représente un maximum. Cette somme ne permet pas aux parents de trouver des garderies de qualité, car on ne peut pas acheter ce qui n'existe pas. Et les garderies qui existent coûtent de 10 à 20 fois la somme de 3 \$ ou 4 \$ par jour que représente cette allocation.

Ces politiques nous ramènent en arrière. Elles ne permettent pas d'offrir à nos enfants les services de qualité qu'ils méritent et ne répondent pas aux besoins des parents d'aujourd'hui.

Et, pendant ce temps, des études internationales – comme celle de l'OCDE intitulée *Starting Strong II* – classent maintenant le Canada au dernier rang parmi les pays industrialisés en ce qui concerne les sommes consacrées à l'éducation des jeunes enfants.

Pour résoudre cette crise, il faudra plus que des « clips sonores », des idées simplistes et des théories discréditées. Le Canada a besoin d'un plan et d'un programme qui tiennent compte des avantages socioéconomiques que procurent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de premier ordre pour les enfants, leur famille et la société dans son ensemble. La majorité des pays industrialisés prospères reconnaissent les avantages d'investir des sommes publiques dans des services de qualité et la majorité d'entre eux offrent déjà des programmes universels. Le Canada, ses enfants et leurs familles en méritent autant.

Les principes QUAD (qualité, universalité, accessibilité et les programmes axés sur le développement) sont la pierre angulaire d'un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants :

- **Qualité**

Des pratiques dont la qualité est fondée sur des faits démontrés, une formation et un soutien offerts aux éducateurs de la petite enfance et aux fournisseurs de services de

garde, et une réglementation et un suivi de la part de la province;

- **Universalité inclusive**

accessible à tous les enfants, sans discrimination;

- **Accessibilité**

disponible et abordable pour ceux qui veulent y accéder;

- **Développement**

favorise l'amélioration des occasions d'apprentissage des jeunes enfants et des composantes développementales des programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

La garde des enfants doit être considérée comme un service essentiel aux enfants et aux parents. Notre vision consiste dans l'établissement d'un système de soutien complet reposant sur les principes suivants :

- financé par l'État;
- sans but lucratif;
- universel;
- inclusifs pour les enfants ayant une incapacité;
- programmes reflétant la diversité de nos communautés;
- qualité supérieure;
- milieu de travail stable s'accompagnant d'un salaire et d'avantages sociaux convenables.

### **Éducation financée par l'État – maternelle, 1<sup>ère</sup> à 12<sup>e</sup> année et enseignement postsecondaire**

Après la Deuxième Guerre mondiale, l'expansion économique du Canada s'est reflétée dans la croissance des établissements scolaires. La prospérité relative des années 1950 et 1960 a donné naissance à une nouvelle vision de l'éducation – que celle-ci visait plus que l'obtention d'un emploi. Bien que cet objectif soit demeuré important, l'éducation visait aussi à développer des citoyens, bâtir des institutions démocratiques et aider tous les membres de la société à réaliser leur plein potentiel.

Le système de collèges communautaires de l'Ontario – collèges d'arts appliqués et de technologie – a été établi pendant les années 1960 pour aider le nombre croissant d'enfants à accéder à un enseignement postsecondaire. Ces collèges visaient à répondre aux besoins particuliers des communautés locales et rurales et à offrir un enseignement unique en son genre.

De nouvelles universités ont été construites et un nombre croissant de familles ont tiré parti des occasions offertes par le biais du système public d'éducation.

Or, la crise économique du début des années 1980 a ouvert la voie à une nouvelle ère de coupures et de restrictions. À plusieurs égards, l'histoire de l'enseignement public au cours des trois dernières

décennies se caractérise par la lutte menée pour que toutes les familles de l'Ontario, quelle que soit leur situation socioéconomique, aient accès à un enseignement de qualité supérieure.

Lorsque le gouvernement conservateur de Mike Harris a été élu en 1995, l'éducation a été l'une des premières cibles de sa « Révolution du bon sens ». Le ministre de l'Éducation, John Snobelon, a promis de créer une crise de l'éducation. En l'espace de deux ans, il a tenu sa promesse et sonné la charge à certaines des manifestations les plus importantes de l'histoire des syndicats de l'enseignement et d'autres travailleurs du secteur public.

À l'instar des nombreux autres projets de loi visant à réduire le financement du secteur public, le projet de loi 160 - *Loi sur l'amélioration de la qualité de l'éducation* - a provoqué des bouleversements et des ravages au sein du système public d'éducation. Dix ans plus tard, le système s'en ressent toujours.

Avant l'adoption de cette législation par le gouvernement de Mike Harris, le système public d'éducation de l'Ontario était géré conjointement par des conseillers scolaires démocratiquement élus qui exerçaient leurs activités dans le cadre de paramètres déterminés par la province. Deux ans après avoir été élus, les Conservateurs ont pratiquement éliminé le rôle des conseillers scolaires. Le gouvernement provincial a élaboré et imposé le programme scolaire et

diminué le nombre de conseils scolaires dans le cadre de ses mesures de coupures budgétaires. Aujourd'hui, les conseils scolaires locaux sont appelés à administrer les décisions budgétaires de Queen's Park. Par ailleurs, des questions telles que la charge de travail des enseignants et la taille des classes ont cessé d'incomber à la négociation collective et été confiées aux décisionnaires de Queen's Park. Fait crucial, la somme de près d'un milliard de dollars a été retranchée des dépenses consacrées à l'éducation.

Pendant la décennie Harris, des éléments clés du système public d'éducation ont été démantelés. La 13<sup>e</sup> année a été supprimée du secondaire - où elle était offerte gratuitement aux familles de l'Ontario - et transférée au niveau postsecondaire, qui impose des frais de scolarité.

Les cours de travaux manuels ont été, discrètement, supprimés du programme scolaire de l'élémentaire et du secondaire, étant considérés comme des suppléments « frivoles ». Ils ont revu le jour en tant que programmes exigeant des frais de scolarité dans les collèges communautaires.

Les levées de fonds et les dons de particuliers ont aidé les écoles situées dans des quartiers aisés à offrir un programme plus diversifié et plus d'activités extracurriculaires, alors que les écoles établies dans des quartiers moins favorisés devaient composer avec les coupures budgétaires. Puisant dans leurs poches, les enseignants ont

subventionné eux-mêmes les ressources de leurs écoles.

L'étalonnage, les gains de rendement et les tests standardisés caractérisent maintenant le système d'éducation et ont entraîné la fermeture d'écoles, une hausse du taux de décrochage et le recours au groupement par aptitudes.

Entre-temps, le gouvernement libéral fédéral (sous la tutelle de Jean Chrétien) procédait aux plus importantes coupures des services sociaux depuis la Deuxième Guerre mondiale. Le financement de l'éducation postsecondaire a été réduit d'un demi-milliard de dollars, propageant ainsi la crise de l'éducation aux universités et aux collèges au moment même où le système se préparait à un bond des inscriptions – résultat manifeste de l'élimination de la 13<sup>e</sup> année.

Mais plutôt que d'accroître la capacité des collèges et universités de l'Ontario, le gouvernement a augmenté au maximum les frais de scolarité en les déréglementant entièrement pour certains programmes collégiaux, professionnels, de deuxième cycle et d'études supérieures. Par conséquent, les frais de scolarité de programmes collégiaux, tels que l'animation informatique et l'hygiène dentaire, sont passés de 1 400 \$ en 1998 à 11 000 \$ en 2001. Aujourd'hui, les frais de scolarité des programmes de médecine, de dentisterie et de droit frôlent les 20 000 \$ par année.

La hausse des frais de scolarité a soulevé un tollé de protestations de

la part des familles ontariennes, qui voyaient les études supérieures devenir hors de portée. De plus, à mesure que de nouvelles générations d'étudiants endettés ont pénétré le marché du travail, leur dette écrasante a été l'objet de débats nationaux.

Alors que les adeptes de ces hausses massives des frais de scolarité prétendent que celles-ci rehaussent la qualité de l'éducation, l'expérience de l'Ontario démontre le contraire. Les hausses de frais de scolarité ont tendance à survenir plus rapidement dans un climat de sous-financement. En fait, les frais d'utilisation sont une façon de privatiser le coût de l'éducation et d'en transférer le fardeau aux particuliers.

Dans les écoles élémentaires et secondaires, ce genre de privatisation se traduit par une dépendance relative aux dons et aux levées de fonds. Les écoles situées dans des quartiers aisés réussissent à recueillir des centaines de milliers de dollars, alors que d'autres écoles n'y parviennent pas.

Au postsecondaire, la hausse des frais d'utilisation (frais de scolarité et frais auxiliaires) s'est traduite par des niveaux d'endettement écrasants pour les étudiants, qui doivent faire appel à des programmes de prêt pour financer leurs études. Les frais de scolarité représentent une façon de s'esquiver pour le gouvernement. Tant et aussi longtemps qu'ils augmenteront, le gouvernement ne sera pas tenu de fournir le financement requis. De plus, l'existence même de frais

d'utilisation ouvre la voie à la création d'établissements privés à but lucratif qui vendent des services d'éducation et réalisent des profits.

Au sein de l'école publique, la pénurie de main-d'œuvre persiste. Qu'il s'agisse de conseillers en orientation, de bibliothécaires, de personnel de soutien et d'entretien ou autres, cette réalité est de mauvais augure pour les enfants de l'Ontario.

Dans le système des collèges communautaires, le sous-financement chronique ne permet pas l'embauche d'un nombre suffisant d'enseignants à temps plein pour répondre à la croissance du corps étudiant. Les employés à temps partiel représentent actuellement la majeure partie du personnel des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, qu'il s'agisse de personnel enseignant ou de soutien.

Les universités mettent le public de l'Ontario en garde contre une pénurie imminente d'enseignants, qui s'accroîtra au cours des 10 prochaines années. Quant au personnel de soutien, il demeure confronté à la sous-traitance et à une charge de travail excessive. Des travaux d'entretien de base – reportés depuis une décennie – doivent être effectués.

Lorsque Dalton McGuinty et le parti libéral de l'Ontario ont été élus en 2003, beaucoup espéraient que le nouveau gouvernement rétablirait le financement du système public d'éducation en Ontario et prendrait des mesures pour accroître de façon

significative les placements effectués dans l'éducation en Ontario.

Le gouvernement McGuinty a consacré de nouvelles sommes et ce, tant aux niveaux élémentaire et secondaire qu'au niveau postsecondaire. Toutefois, ces sommes n'ont pas été suffisantes pour réparer les dégâts infligés pendant près de dix ans.

Pour le système élémentaire et secondaire, le mode de financement est toujours inadéquat. Les nouvelles subventions ont tendance à être affectées à l'avance et rattachées aux initiatives déterminées à Queen's Park – et non par les conseils scolaires locaux.

Même en rétablissant le plein financement, y compris les allocations compensant l'augmentation des inscriptions et l'inflation, l'insuffisance de capital ne peut pas être éliminée. Par conséquent, les écoles continueront de subir des pressions pour réduire les services afin de remédier aux carences budgétaires. Le besoin pressant consiste à remédier au mode de financement en étant sensibles aux besoins locaux et en tenant compte des priorités signalées par les enseignants, le personnel et les parents.

Par ailleurs, certains des éléments les plus pernicioseux du régime Harris demeurent en vigueur aujourd'hui. Par exemple, de nombreux enseignants estiment que les tests standardisés ont tendance à discriminer contre les élèves qui fréquentent des écoles situées dans des quartiers défavorisés, plutôt que

de révéler leur potentiel. Lorsque la province fait la moyenne de tous les élèves, indépendamment de leurs antécédents socioéconomiques, ceux qui proviennent de quartiers défavorisés seront désavantagés par rapport à ceux de quartiers plus aisés. Plutôt que de regrouper simplement les élèves les plus pauvres d'une classe, les tests standardisés regroupent les élèves les plus pauvres de la province en entier. Ce sont les élèves qui ont moins facilement accès à un apprentissage de qualité aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire. Ces tests contribuent à une nouvelle forme de groupement par aptitudes au sein du système scolaire public – maintenant appelé « Passeport pour ma réussite ».

Sans cours de mécanique, d'arts, d'éducation physique et autres programmes s'adressant à une vaste gamme de préférences d'apprentissage, les élèves ont perdu une foule d'options. De plus, l'introduction de tests standardisés permettra d'exclure un grand nombre d'élèves qui auraient pu exceller au collège ou à l'université. La hausse des frais de scolarité représentera un obstacle pour les étudiants, qui auront de la difficulté à atteindre leur potentiel. Ces facteurs se concertent pour réduire les inscriptions dans les collèges et les universités, tout en créant un marché pour les établissements privés qui évoluent en parallèle avec écoles publiques.

Les enseignants, le personnel et les parents militent pour que les

coupures ne causent pas plus de ravages. Les élèves, les enseignants et les parents manifestent pour freiner l'accélération des frais de scolarité au niveau postsecondaire – ils ont même convaincu le gouvernement de bloquer les augmentations de frais pendant deux ans (le premier ministre McGuinty avait fait campagne sur une promesse de geler les frais de scolarité pendant au moins deux ans). Ils réclament aussi un financement public adéquat pour tous les niveaux d'éducation.

Selon la FTO, l'éducation représente un droit collectif qui est à la base d'un système démocratique, car il permet à tout un chacun de réaliser son potentiel et ce, non seulement en tant que travailleur, mais en tant que personne créative évoluant au sein d'une société équitable.

La FTO croit dans le droit à l'éducation – pas seulement pour les jeunes, mais pour toute la population, indépendamment de l'âge. Les travailleurs devraient avoir accès à un financement et à un congé pour participer à des programmes d'éducation. L'accès à ces programmes ne devrait pas dépendre des moyens financiers de l'étudiant ou de la communauté.

L'éducation permanente devrait être accessible à tous ceux qui contribuent à bâtir la société que nous connaissons.

L'éducation peut, en fait, représenter un facteur égalisateur, mais seulement si l'on lutte pour l'égalité d'accès, un financement suffisant et les droits de tous ceux

qui travaillent au sein du système, qu'il s'agisse du personnel enseignant, des étudiants, des travailleurs, des parents ou du personnel de soutien.

### **Aide sociale**

La FTO a toujours cherché à améliorer le régime d'aide sociale. Par exemple, le congrès de 1964 a exhorté le gouvernement à rendre la limite de revenu conforme au coût de la vie des bénéficiaires d'allocations familiales et d'allocations pour enfants à charge. En 1967, le gouvernement de l'Ontario a été appelé à lancer et à financer des programmes pour les jeunes. En 1975, on a réclamé au gouvernement de l'Ontario de modifier la législation en vigueur pour mieux répondre aux besoins de leurs participants.

En 1969 – pour veiller à ce que le mouvement ouvrier soit entendu – on a réclamé qu'un représentant de ce mouvement fasse partie du comité de révision des cas de bien-être social.

Les Ontariens dans le besoin ne sont pas des citoyens de second niveau. Dès 1957, la FTO s'opposait à la justification fondée sur les moyens pour les femmes demandant une allocation familiale en vertu de la *Mothers' Allowance Act* et pour les adultes demandant une allocation pour personnes aveugles. En 1966, nous nous opposons au recours, par le gouvernement de l'Ontario, à tous les modes de justification fondée sur les moyens. Le congrès

de 1961 s'est opposé à la décision de la *Ontario Municipal Association* d'exiger que tous les bénéficiaires municipaux de prestations d'aide sociale fassent des travaux civiques en contrepartie de leurs prestations.

En 1995, la FTO s'est opposée à la réduction de 21,6 % des prestations d'aide sociale par le gouvernement conservateur. Le taux pour les Ontariens ayant une incapacité a été bloqué au niveau de 1993. En 1997, la FTO s'est opposée à la *Loi de 1997 sur la réforme de l'aide sociale* (projet de loi 142), qui prévoyait une aide conditionnelle obligatoire. Il s'agissait là de l'une des principales composantes du programme conservateur de Mike Harris. En 1998, la *Loi visant à empêcher la syndicalisation (Ontario au travail)* (projet de loi 22) a été adoptée, faisant en sorte que les participants au programme de travail obligatoire soient traités comme des citoyens de second niveau en leur refusant leurs droits de résidents de l'Ontario. Bon nombre de personnes en Ontario, dans le reste du pays et à l'échelle internationale ont condamné cette loi, estimant qu'elle contrevenait aux normes reconnues des droits de la personne. En 1999, la FTO a porté l'affaire devant les instances internationales en dénonçant ces lois injustes aux audiences de l'ONU sur le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (que le Canada a ratifié).

La *Loi de 1997 sur la réforme de l'aide sociale* a donné naissance à deux lois distinctes, soit la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au*

*travail* et la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*. Elle remplaçait la *Loi sur l'aide sociale générale*, établie initialement en 1958, et la *Loi de 1967 sur les prestations familiales*.

La *Loi sur le programme Ontario au travail*, qui a été promulguée le 1<sup>er</sup> mai 1998, avait pour but de fournir une aide financière liée à l'emploi aux personnes célibataires, aux couples avec ou sans enfants et aux familles monoparentales. Le gouvernement croit que la participation obligatoire aux activités du programme Ontario au travail aidera ces personnes à trouver rapidement un emploi. Les familles monoparentales, selon leur définition dans la *Loi sur les prestations familiales*, relevaient désormais du programme Ontario au travail.

La *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*, qui a été promulguée le 1<sup>er</sup> juin 1998, avait pour but de fournir un soutien financier aux personnes ayant une incapacité et une aide à l'emploi à celles qui cherchaient du travail. Les personnes ayant une incapacité et les personnes inaptes au travail en permanence en vertu de l'ancienne *Loi sur les prestations familiales* relèvent de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* depuis le 1<sup>er</sup> juin 1998.

Depuis les coupures/gels du gouvernement conservateur Harris en 1995, les taux d'aide sociale ont diminué d'environ 46 %. Compte

tenu de l'inflation, ils sont actuellement inférieurs à leur montant lorsque les Libéraux ont accédé au pouvoir en 2003. Les Libéraux ont augmenté ces taux de 3 % en 2005 et de 2 % en novembre 2006. Le budget ontarien déposé en mars 2007 prévoyait de nombreuses mesures (comme une augmentation de 2 % des taux) qui ne représentent qu'un petit pas dans la bonne direction.

Une personne célibataire participant à Ontario au travail reçoit 548 \$ par mois. Une mère célibataire ayant un enfant et participant à Ontario au travail reçoit 1 008 \$ par mois. Une personne célibataire ayant une incapacité reçoit 979 \$ par mois. Une personne célibataire ayant une incapacité et ayant un enfant reçoit 1 498 \$ par mois.

C'est possible, et nécessaire, de créer un modèle de sécurité du revenu qui tient compte des besoins des Ontariens et de leurs communautés. Comme point de départ, on pourrait accepter le fait que tous les Ontariens, particulièrement ceux qui utilisent et fournissent des services nécessaires, doivent participer à la conception et à la mise en œuvre du modèle en question.

Dans la publication de novembre 2006 intitulée *Ontario Poverty – Yours to Discover : a report card of government inaction and broken promises on poverty*, il était recommandé, au minimum :

- Que les taux de prestations versées en vertu d'Ontario au travail et de la *Loi de 1997 sur le*

*Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* soient établis en fonction de la Mesure du panier de consommation (MPC).

- Qu'en fonction de la MPC, une mère célibataire ayant un enfant et participant à Ontario au travail reçoive 1 604 \$ par mois et une personne célibataire ayant droit aux prestations de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* reçoive 1 145 \$.
- Que les prestations versées en vertu d'Ontario au travail et de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées* soient indexées au coût de la vie.

Certains gouvernements provinciaux, comme ceux de Terre-Neuve et du Québec, procèdent déjà de cette façon.

Le rapport *Ontario Poverty* a été rédigé par la Coalition ontarienne pour la justice sociale, en collaboration avec divers autres organismes communautaires et anti-pauvreté.

En juillet 1998, le gouvernement fédéral a présenté le *Supplément de la prestation nationale pour enfants* (SPNE), qui est versé aux familles à bas revenu qui ont des enfants. Ces prestations s'ajoutent à la Prestation fiscale pour enfants déjà en vigueur, qui est versée à 80 % des personnes canadiennes qui ont des enfants. Elles sont versées que la famille participe au marché du travail ou reçoive de l'aide sociale. Le gouvernement provincial peut

ensuite déduire des prestations qu'il verse à ces familles sous forme d'aide spéciale le montant de la majoration fédérale, ce qui replace ces familles dans la même situation financière. Il peut ensuite utiliser ces sommes pour financer des programmes provinciaux de prestations pour enfants ou de supplément de revenu, des initiatives de garde d'enfants et de services aux jeunes enfants et aux enfants à risque, des prestations supplémentaires pour soins médicaux et autres.

Pendant la campagne électorale de 2003, Dalton McGuinty a admis que la récupération du SPNE était inappropriée et a promis d'y mettre un terme avant la fin de son premier mandat. En 2004, les Libéraux ont annoncé qu'ils permettraient aux familles ayant recours à l'aide sociale de conserver toute augmentation du SPNE. En novembre 2006, le gouvernement libéral récupérait environ 120 \$ auprès de chaque enfant ayant recours à l'aide sociale. Un total de 170 729 enfants ont été touchés par cette mesure.

La publication intitulée *Ontario Poverty – Yours to Discover* revendique :

- l'annulation immédiate de la récupération du SPNE de sorte que les familles ayant recours à l'aide sociale puisse conserver le plein montant de ces prestations;
- le recours aux recettes générales, plutôt qu'aux sommes récupérées, pour continuer à

financer les programmes destinés aux familles à faible revenu.

Dans le cadre du budget ontarien déposé le 22 mars 2007, le gouvernement a annoncé l'entrée en vigueur de la *Prestation ontarienne pour enfants*, qui sera mise en place graduellement d'ici 2011. Les familles admissibles dont le revenu était inférieur à 20 000 \$ en 2005 recevront un versement unique de 250 \$ pour chaque enfant de moins de 18 ans. Ce versement ne sera pas considéré comme un revenu et il ne sera pas récupéré auprès des familles ayant recours à l'aide sociale. En juillet 2008, les familles admissibles commenceront à recevoir des prestations de 50 \$ par mois pour chaque enfant de moins de 18 ans. Le taux des prestations d'aide sociale destiné aux familles ayant des enfants commencera à être restructuré. De juillet 2009 à juillet 2011, la Prestation ontarienne pour enfants maximale augmentera graduellement pour passer de 50 \$ par enfant par mois à 92 \$. Pendant cette période, la restructuration des taux d'aide sociale destinés aux familles ayant des enfants se poursuivra de sorte qu'au mois de juillet 2011, les prestations versées à une personne célibataire ayant un enfant augmenteront pour s'établir à environ 50 \$ par mois.

### **Services sociaux**

Lors du congrès de fondation de la FTO en 1957, l'une des résolutions adoptées réclamait au gouvernement de l'Ontario de mettre sur pied un programme d'aide

sociale prévoyant des normes en matière de santé et de respectabilité. Dans un énoncé du congrès de 1969, intitulé *General State of Labour*, la FTO a revendiqué le droit pour tous les travailleurs de négocier collectivement. Ce document réclamait aussi des améliorations à la législation en matière d'aide sociale et au système d'éducation et sollicitait la collaboration d'autres membres de la communauté pour améliorer la qualité du logement, des garderies et des maisons de retraite. Dans son document de politique intitulé *Services sociaux*, le congrès de 1993 affirmait, avec justesse, que toute discussion des services sociaux doit s'inscrire dans le cadre de la question plus vaste de savoir quel genre de société et d'économie nous désirons avoir en Ontario.

Depuis la fondation de la FTO, nous reconnaissons que les Ontariens doivent avoir accès à une vaste gamme de services de qualité au sein de leurs communautés. Ces services devraient être fournis par d'autres Ontariens (nos membres) dans la même communauté. En vertu de notre politique permanente, nous réclamons aux gouvernements d'élaborer, de mettre en œuvre et d'améliorer ces services pour répondre aux besoins des Ontariens. Notre appui de longue date de Centraide repose sur le principe voulant que les organismes qui reçoivent des subventions de Centraide fournissent un service qui s'ajoute aux programmes financés et offerts par l'État, mais ne les remplacent pas. Dans bon nombre

de ces organismes, les programmes sont offerts par nos membres.

Les gouvernements cherchent souvent à abandonner leur responsabilité de fournir des services nécessaires en versant des sommes aux organismes sans but lucratif pour qu'ils fournissent ces services. En Ontario, ce secteur est le plus vaste au Canada. Un Ontarien sur 11 travaille auprès d'un organisme sans but lucratif et 7,8 millions de personnes font du bénévolat auprès de ces organismes.

En utilisant les subventions tant comme carotte que comme bâton, les gouvernements sont souvent en mesure d'influencer les activités de ces organismes. Le gouvernement sait que les employés de ces organismes (dont la majorité sont des femmes) sont à la fois qualifiés et dévoués. Ils savent aussi que des employés dévoués font passer les besoins de leurs clients avant les leurs. Ces organismes et leurs employés font de leur mieux. Des ressources insuffisantes et des conditions de travail malsaines deviennent la norme, vu que ces organismes hésitent souvent à rendre leur situation publique de crainte de perdre leurs subventions gouvernementales. Les employés sont exposés à des conditions de travail inacceptables et, souvent, malgré leurs qualifications et leur dévouement, ils quittent le secteur. La négociation collective se transforme en expérience frustrante pour les travailleurs et leurs syndicats parce que c'est l'organisme, et non le gouvernement, qui joue le rôle d'employeur. Le temps et les

ressources sont insuffisants pour aider les Ontariens dans le besoin.

Le gouvernement devrait parler aux travailleurs, aux syndicats, aux organismes et aux Ontariens, qui ont besoin de ces services et les utilisent. Il devrait aussi les écouter. Le gouvernement devrait commencer à faire ce qui suit :

- Délaisser le financement par projet et les contrats à court terme au profit d'un retour à des subventions de base, stables et justes pour permettre aux organismes de mieux planifier à long terme.
- Fournir des salaires et des avantages sociaux équitables pour attirer et conserver des personnes qualifiées, aspect essentiel à la survie de ces programmes et services.
- Prévoir des augmentations indexées au coût de la vie dans les programmes de financement.
- Investir dans une infrastructure de services communautaires.

Ces points évidents ont été réitérés récemment dans une déclaration conjointe du mouvement ouvrier et des organismes communautaires à Toronto.

En 1985, l'accord libéral/NPD s'est traduit par la création du *Community and Neighbourhood Support Services Program (CNSSP)*, en vertu duquel les organismes sans but lucratif recevaient un financement stable de base pour régler leurs dépenses générales et administratives, accroître leur capacité organisationnelle et offrir

des programmes et services à leur communauté. En 1995, le gouvernement conservateur de Mike Harris a éliminé ce programme, qui n'a pas été remplacé.

## Soins de santé

Les Ontariens doivent avoir accès à des services de soins de santé de qualité tout au long de leur vie. Le système des soins de santé devrait avoir pour but d'encourager la prévention des maladies. Parmi les facteurs qui contribuent à la bonne santé, citons la sécurité d'emploi, un revenu convenable, un logement acceptable, une éducation de qualité et un environnement sain. Depuis sa fondation en 1957, la FTO préconise un système de santé complet et universellement accessible pour tous les Ontariens.

En 1962, le congrès de la FTO a adopté un énoncé exhaustif concernant l'assurance-maladie et préconisant :

- qu'un programme de soins de santé public représente la meilleure façon de répondre aux besoins de la population en matière de santé;
- qu'un tel programme soit complet et offre des soins de santé intégraux;
- que les services incluent la prévention, le diagnostic, le traitement des maladies, la réadaptation des personnes incapables à la suite d'une maladie ou d'un accident et

l'accès à des médicaments et à des appareils;

- que ce programme soit universellement accessible, sans égard aux moyens financiers;
- que ce programme fournisse des soins de santé de premier ordre;
- que ce programme bénéficie de subventions suffisantes et soit exempt de franchises de coassurance et d'autres mécanismes susceptibles de dissuader la population de l'utiliser pleinement; et
- que ce programme prévoie la distribution et la coordination optimales des divers services, organismes et employés en matière de soins de santé.

En 1971, la FTO réclamait que la portée de l'assurance-maladie soit élargie pour inclure les médicaments, les soins dentaires, les soins infirmes, les traitements de physiothérapie, les lunettes et les appareils auditifs.

Le congrès de 1965 de la FTO a appuyé les recommandations de la *Commission royale d'enquête sur les services de santé* de 1964 du juge Emmet Hall et réclamé au gouvernement provincial d'abandonner son projet en faveur d'un régime national. En 2002, la FTO a accordé son appui au *Rapport sur l'avenir des soins de santé au Canada* de Roy Romanow.

Plus récemment, soit en 2005, la FTO, de concert avec ses syndicats affiliés et leurs membres travaillant dans le domaine des soins de santé, ont lancé une campagne pour

aborder les sérieuses questions systémiques découlant du manque chronique de personnel dans tous les secteurs des soins de santé. Au total, 17 réunions regroupant des travailleurs de tous les domaines du secteur des soins de santé et de tous les syndicats affiliés ont été tenues à l'échelle de l'Ontario. On continue de faire référence au rapport intitulé *Understaffed and Under Pressure – A reality check by Ontario health care workers* afin d'exercer des pressions sur le gouvernement provincial pour remédier au manque de personnel. Ce rapport réclamait notamment :

- un moratorium immédiat sur les mises à pied dans les hôpitaux;
- un minimum de 3,5 heures par jour en soins infirmiers et personnels pour les résidents de maisons de soins infirmiers et de foyers pour personnes âgées; (en 1996, le gouvernement conservateur avait aboli une norme antérieure de 2,25 heures);
- des normes minimales pour la dotation en personnel, y compris des effectifs à temps plein appropriés pour tous les secteurs des soins de santé.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le congrès de 1962 de la FTO faisait référence à la « distribution et à la coordination optimales des divers services, organismes et employés de soins de santé ». La FTO croit depuis toujours que les Ontariens ont besoin d'un accès à un éventail de services dans leur localité. Or, nos

membres peuvent fournir des services de qualité dans la communauté par le biais d'organismes sans but lucratif.

Le gouvernement libéral semble avoir eu peu de difficultés à appuyer et à accepter certaines des politiques que le gouvernement conservateur avait adoptées pendant son mandat (1995-2003), politiques que les Libéraux avaient critiquées en tant que parti de l'opposition.

Parmi ces politiques, celle relative aux partenariats public-privé (aussi appelés modèle P3) vient immédiatement à l'esprit. Il s'agit d'une forme de privatisation que le gouvernement conservateur avait commencé à mettre en œuvre pour les hôpitaux de Brampton et d'Ottawa. Pour citer Dalton McGuinty le 26 septembre 2003 : « *Je demande à M. Eves de mettre un terme à la conclusion de tout contrat relatif à un partenariat public-privé. Je m'oppose fermement à l'américanisation de nos hôpitaux.* » Un mois après les élections d'octobre 2003, le gouvernement libéral a conclu des partenariats public-privé à Brampton et Ottawa. Plusieurs années plus tard, après une longue lutte, la *Ontario Health Coalition* et les syndicats affiliés à la FTO dans le domaine des soins de santé ont obtenu et divulgué des chiffres (mai 2007) confirmant que la construction du William Osler Health Centre (Brampton) pourrait coûter 300 millions de dollars de plus en vertu d'un partenariat public-privé que si le système public l'avait financé en entier. De plus, au

moment d'ouvrir ses portes, ce nouvel hôpital comportera 350 lits, au lieu des 608 qui avaient été annoncés.

En juin 2007, la section locale 479 du SEFPO a fait paraître un rapport intitulé *Risky Business* pour mettre en lumière les procédures d'exploitation étranges de l'Hôpital Royal Ottawa, premier hôpital de l'Ontario à voir le jour en vertu de partenariats public-privé. Ce rapport devrait représenter une lecture obligatoire pour tous les Ontariens.

Les partenariats public-privé – initialement conçu pour le système des soins de santé – peuvent être imposés à n'importe quel secteur de la société ontarienne. Plutôt que d'abandonner ce modèle, les Libéraux l'ont adopté d'emblée et l'ont rebaptisé. Le ministre de l'Infrastructure publique, David Caplan, l'appelle Diversification des modes de financement et d'approvisionnement (DMFA).

En mai 2005 M. Caplan a fait paraître *ReNouveau Ontario 2005-2010* – plan de privatisation de cinq ans du gouvernement libéral qui a beaucoup recours aux partenariats public-privé. Ce plan prévoit 66 projets, dont de 30 à 35 % (environ 23) sont « vastes et complexes ». Après cette annonce, il n'est pas étonnant que les Conservateurs aient applaudi les Libéraux pour avoir donné suite à leur programme de privatisation du secteur public.

Les Libéraux de Dalton McGuinty se sont heurtés à l'opposition

vigoureuse de nombreuses communautés au moment de tenter d'imposer le modèle P3 – plutôt qu'un modèle reposant sur le financement et l'exploitation des hôpitaux par l'État – pour répondre aux besoins des Ontariens. Le mouvement ouvrier, particulièrement les syndicats FTO du secteur des soins de santé, a joué un rôle clé dans la mobilisation de cette opposition communautaire au modèle P3.

Cette opposition communautaire répandue au modèle P3 d'un bout à l'autre de l'Ontario, et les nombreux ouvrages documentant l'échec de ce modèle dans d'autres juridictions, auraient dû convaincre les Libéraux que leurs idées étaient loufoques. À la fin de 2006, le gouvernement McGuinty a tout de même ordonné aux hôpitaux de ne pas privatiser les services d'entretien ménager et d'alimentation destinés aux patients, ce qui a réduit le nombre de services devant être privatisés. Bien que le gouvernement n'ait pas entièrement tourné le dos au modèle P3, cette décision représentait une réaction positive au tollé de protestations communautaires contre ce modèle.

Le modèle P3 (des Conservateurs) n'est pas la seule initiative que les Libéraux ont empruntée au gouvernement de Tony Blair (1997-2007) en Grande-Bretagne. Il y a aussi les « ententes de responsabilisation » qu'on a retrouvées dans la *Loi de 2004 sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé* (projet de loi 8) de 2004. Les hôpitaux sont non

seulement appelés à fournir certains services, mais aussi à équilibrer leurs budgets. Certains services éliminés ou non disponibles dans les hôpitaux publics peuvent encore être offerts dans la communauté aux Ontariens qui en ont besoin. Les hôpitaux peuvent confier la responsabilité de certains services cliniques à des organismes sans but lucratif, alors les services non cliniques sont confiés à des entreprises à but lucratif. On ne semble pas comprendre que le personnel diagnostique fait partie intégrante du système de soins de santé. La majorité des diagnostics posés par les médecins dans les hôpitaux dépendent des résultats d'analyses en laboratoire. Le gouvernement doit remédier au manque de personnel et veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'établissements de formation et de débouchés pour former un nombre adéquat de travailleurs pour remplacer ceux qui sont à la veille de la retraite. Le gouvernement doit se pencher sur les questions de recrutement et de conservation et sur le fait que les conditions de travail stressantes ternissent l'attrait de ce travail important pour ceux qui y font carrière ou songent à le faire. Ces initiatives empruntées à la Grande-Bretagne visent à donner un nouveau visage aux anciennes politiques irresponsables du gouvernement de l'Ontario (qu'elles aient été adoptées par les Conservateurs ou les Libéraux) visant à privatiser des services nécessaires, comme ceux fournis par les laboratoires publics. Ces politiques reposent sur une idéologie, plutôt que sur les besoins

des Ontariens. Ces politiques voilent leurs véritables intentions en invoquant des termes tels que « imputabilité » et « efficacité ».

À l'été de 2004, le cabinet libéral a approuvé un plan visant à mettre sur pied quatorze Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), initiative dépourvue de commentaires publics à l'égard de son mandat, de sa mission ou de sa structure. Le processus de sélection des présidents et membres du conseil des RLISS était à la fois déficiente et anti-démocratique et ne reflétait pas la diversité des Ontariens. Les RLISS ne sont pas locaux et ils ne s'inspirent pas de communautés existantes ou partageant des intérêts communs. Leur but, selon le gouvernement, consiste à planifier, coordonner et financer la prestation des services de santé dans une région particulière. La structure des RLISS isolera le gouvernement provincial de l'opposition des Ontariens, qui prendront conscience des changements apportés à leur système de santé local. La centralisation et l'intégration prévues en vertu des RLISS menaceront le soutien local, les services cliniques et les emplois locaux dans ces services.

La structure des RLISS est répartie entre le bénéficiaire et le fournisseur des services. Ce modèle a été mis à l'essai pour les soins à domicile et a échoué. La *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* confère au ministre de la Santé et des Soins de longue durée et aux RLISS le pouvoir de repérer des

occasions d'intégration. Alors qu'auparavant, les organismes et les hôpitaux déterminaient eux-mêmes les services qu'ils offraient, ce sont maintenant les RLISS qui le font. Les militants syndicaux et communautaires doivent faire preuve de vigilance pour veiller à ce que ces initiatives aient pour but d'offrir à la communauté des services plus nombreux et de qualité supérieure (dans l'esprit de la déclaration de la FTO sur l'assurance-maladie en 1962, dont il est question plus haut), plutôt que d'être un euphémisme pour la privatisation.

Au printemps de 2003, 375 personnes en Ontario ont été infectées par le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS). Ces victimes provenaient surtout du secteur des soins de santé. En effet, 72 % des victimes ont été infectés dans un établissement médical. Le SRAS a tué 44 personnes, dont deux infirmiers et un médecin.

En juin 2003, le gouvernement de l'Ontario a établi une Commission d'enquête dirigée par le juge Archie Campbell pour examiner l'expérience du SRAS. Son rapport final, intitulé *Printemps de la peur*, est paru en janvier 2007, peu de temps avant le décès du juge Campbell. Les rapports provisoires et le rapport final dressent un portrait détaillé de ce qui s'est passé et des mesures à prendre pour améliorer la situation. Le juge Campbell décrit les hôpitaux comme des « endroits aussi dangereux que les mines et les usines, mais sans la

protection qui va de soi dans ces endroits. » Il ajoute :

*Seul le courage, les sacrifices et l'esprit d'initiative de ceux qui sont intervenus – les infirmières, les médecins, le personnel paramédical et tous les autres – ont permis d'éviter une situation plus catastrophique. Beaucoup d'entre eux ont assumé un grand risque pour nous aider à traverser une crise qui n'aurait jamais dû survenir.*

*La leçon la plus importante du SRAS réside sans doute dans le principe de précaution qu'il met en lumière. Le SRAS a démontré à maintes reprises l'importance de ne pas attendre des preuves scientifiques avant de prendre des mesures raisonnables pour réduire les risques. Ce principe devrait représenter un principe directeur à l'étendue des systèmes de santé, de santé publique et de sécurité des travailleurs de l'Ontario.*

Le gouvernement libéral de Dalton McGuinty a été lent à réagir aux recommandations du juge Campbell. Il a tenu compte du « principe de la précaution » en modifiant la *Loi sur la protection et la promotion de la santé* (projet de loi 171) et en ajoutant certains facteurs relatifs à la santé et à la sécurité dans le mandat de la nouvelle Agence de la santé publique. En août 2007, le gouvernement de Dalton McGuinty a annoncé qu'il commencerait à accumuler 55 millions de masques N95 pour répondre à la demande pendant quatre semaines dans l'éventualité

d'une pandémie. Le financement de cette initiative se poursuivra jusqu'à la fin de 2010.

Les travailleurs du domaine des soins de santé ont besoin de réglementation pour les protéger contre la violence et le harcèlement au travail. Il s'agit là d'une question importante pour les travailleurs, leurs syndicats et la FTO.

Le gouvernement a aussi été lent à réagir au besoin d'adopter un règlement relatif aux blessures par piqûre d'aiguille afin de protéger les travailleurs du domaine des soins de santé en Ontario. De tels règlements, qui sont déjà en vigueur dans de nombreux endroits du Canada et des États-Unis, sont efficaces. La FTO s'est jointe à ses syndicats affiliés du secteur des soins de santé à maintes reprises pour faire pression sur le gouvernement. La députée néo-démocrate Shelley Martel a déposé deux projets de loi sur cette question. Lors du dépôt de son dernier projet de loi, à l'automne 2006, tous les partis ont accepté de le faire passer à l'étape des audiences publiques. Or, il est resté lettre morte lorsque la Chambre a ajourné ses activités. En août 2007, le gouvernement McGuinty a annoncé l'adoption d'un règlement rendant obligatoire les aiguilles de sécurité et les systèmes sans aiguille dans les hôpitaux d'ici septembre 2008. Après avoir tenu des consultations, le gouvernement a élargi la portée de ce règlement pour qu'il s'applique aux centres de soins de longue durée, aux établissements de soins psychiatriques, aux

laboratoires et aux centres de prélèvement et, d'ici 2010, à d'autres milieux de travail du domaine des soins de santé.

Le manque de personnel, le SRAS, la protection contre la violence et le harcèlement au travail, et la protection contre les piqûres d'aiguilles représentent tous des enjeux importants pour le système de soins de santé de l'Ontario. Ces enjeux comportent tous une solution dont le gouvernement est au courant. Celui-ci doit prendre des mesures positives à leur égard dans le but d'améliorer la qualité des services de santé de l'Ontario.

Notre système de santé public doit comporter les éléments suivants :

- un traitement juste pour tous les travailleurs du secteur des soins de santé;
- pas de privatisation des soins de santé;
- l'amélioration de la capacité et des ressources du système public afin de composer avec des situations telles que le manque de personnel, la charge de travail et les délais d'attente;
- la reconnaissance des principaux facteurs déterminants de la santé;
- la capacité accrue du système public d'évoluer pour offrir des programmes tels que les soins à domicile, les pharmacies, les services de chiropractie et de physiothérapie, et les programmes de soins dentaires et de la vue;

- l'élaboration d'un système de santé reposant solidement sur des principes démocratiques et sur un processus décisionnel ouvert et transparent qui répond aux besoins des communautés, des patients/résidents et des travailleurs, et qui favorise leur participation; et
- un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous les travailleurs qui fournissent des services nécessaires à d'autres Ontariens.

Le système des soins de santé regroupe des services tels que les soins à domicile, les soins de longue durée et la santé mentale. Chacun de ces domaines présente des enjeux au chapitre de la prestation de services publics aux Ontariens.

### Soins à domicile

En 1973, la FTO parlait déjà du besoin d'offrir des soins à domicile dans le cadre d'un régime de soins de santé intégral.

C'est en 1996 que les Conservateurs ont imposé un modèle d'appels d'offres concurrentiels pour les soins à domicile. Ce système obligeait les fournisseurs à offrir un prix bas afin de décrocher le contrat auprès du Centre d'accès aux soins communautaires (CASC). L'instabilité de la main-d'œuvre et de la séquence des soins est une conséquence directe du système d'appels d'offres concurrentiels. Lorsqu'une entreprise perd un contrat, certains travailleurs sont réembauchés par le nouvel

employeur en contrepartie d'un salaire inférieur, d'avantages sociaux réduits et d'une ancienneté moindre. De plus, ils perdent leurs ententes collectives et la représentation d'un syndicat.

Les soins à domicile ont toujours été fournis par divers organismes. Le processus d'appels d'offres concurrentiels a modifié leur configuration. Par exemple, la part du secteur privé est passée de 18 % en 1995 à 50 % aujourd'hui étant donné que des organismes sans but lucratif de longue date ont perdu leur contrat aux mains d'entreprises privées.

Par suite du blocage des subventions par les Conservateurs en mai 2001, le nombre de clients desservis entre le 1<sup>er</sup> avril 2001 et le 1<sup>er</sup> avril 2003 a diminué de 115 000 et le nombre d'heures de service a baissé de six millions (une diminution de 30 %).

Avant les élections provinciales de 2003, la FTO a posé certaines questions aux leaders politiques, dont : « *Votre parti mettra-t-il un terme à la tendance vers des soins à domicile à but lucratif?* ». Dalton McGuinty a répondu ce qui suit :

*Notre engagement envers les soins à domicile vise à nous assurer que les personnes âgées et frêles aient accès aux services dont ils ont besoin pour demeurer autonomes et en santé. **Le système actuel ne fonctionne pas et il doit changer.** Nous allons créer un système flexible et axé sur les patients. (Les*

*caractères gras sont ceux du rédacteur.)*

Un an plus tard, en tant que premier ministre, il a confié à Elinor Caplan le mandat d'examiner le processus d'appels d'offre concurrentiels dans le domaine des soins à domicile. La FTO et ses syndicats affiliés ont interprété le rapport qu'elle a déposé en juin 2005 comme le simple rafistolage d'un système défectueux parce qu'elle refusait d'éliminer le processus d'appels d'offre concurrentiels.

Le gouvernement provincial devrait prendre immédiatement les mesures suivantes :

- mettre un terme au processus d'appels d'offres concurrentiels dans le domaine des soins à domicile, qui a donné lieu à une perturbation massive de la sécurité d'emploi et des conditions de travail et de la continuité des services pour les Ontariens dans le besoin;
- établir un système public de soins à domicile en s'inspirant des modèles fort réussis du Manitoba et de la Saskatchewan; (En vertu d'un tel système, la séquence des services est universelle et équitable, car elle repose sur des normes exécutoires et ne présume pas que des soins sont fournis sans frais par des membres de la famille; et
- mettre sur pied un système dont les services reflètent la diversité de notre province et sont

accessibles à tous les Ontariens qui en ont besoin.

### **Soins de longue durée**

La FTO veille aux besoins des personnes âgées de l'Ontario depuis de nombreuses années. En 1973, le congrès s'est penché sur l'aide aux personnes âgées dans les domaines du revenu, de l'assurance maladie, du logement et des services communautaires.

Dans son rapport de février 2007 intitulé *Dignity Denied Long-Term Care and Canada's Elderly*, la National Union of Public and General Employees (NUPGE) a formulé les observations suivantes :

- Les personnes de 80 ans et plus représentent le groupe d'âge qui s'accroît le plus rapidement au pays.
- En 2002, les établissements de soins de longue durée du Canada comptaient 157 500 lits. On estime que de 560 000 à 740 000 personnes âgées auront besoin d'une place dans un établissement de soins de longue durée d'ici 2031.
- Le revenu provenant de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti s'élève à 1 079 \$ par mois.
- Les frais d'hébergement de base dans un établissement de soins de longue durée public varient entre 540 \$ et 3 960 \$ par mois. Ces frais sont beaucoup plus élevés pour une chambre privée.

- En 2003, 17,7 % des personnes âgées seules et 18,9 des femmes âgées seules obtenaient un revenu à peine supérieure à la limite pour ces personnes. Les établissements de soins de longue durée actuels représentent une solution coûteuse et souvent inaccessible.

En 1969, la FTO a invité le gouvernement provincial à assumer la responsabilité d'établir des normes adéquates pour toutes les maisons de retraite. L'année suivante (1970), elle a réclamé que les soins infirmiers à domicile fassent partie des soins généraux et soient subventionnés à même les recettes consolidées et qu'un règlement standard soit adopté pour veiller à ce que les résidents de maisons de retraite reçoivent des soins et une supervision appropriés. Toujours en 1970, le gouvernement provincial a été appelé à fixer à 18 ans l'âge minimum pour travailler dans un foyer pour personnes âgées afin de veiller à ce que leurs résidents reçoivent des soins et une supervision appropriés. De plus, aucun employé ne pouvait travailler seul dans les sections pour personnes séniles et pour soins spéciaux. Nous avons aussi soulevé des doutes quant à la qualité des conditions de travail pour nos membres dans ces établissements.

Au fil des ans, la FTO et ses syndicats affiliés ont continué de se pencher sur ces questions. Les établissements de soins de longue durée font partie d'une industrie en plein essor et appartiennent surtout à des multinationales à but lucratif.

Cela représente un virage brutal pour l'Ontario, qui compte plus de lits dans des entreprises privées – au-delà de la moitié – que toute autre province. Par exemple, ceux-ci représente 30 % du total en Colombie-Britannique. Des études ont démontré que les entreprises privées ont moins de personnel, ce qui entraîne des conséquences néfastes pour la santé. Cette tendance est le résultat direct d'une politique gouvernementale délibérée.

En 1998, le gouvernement conservateur du moment a annoncé la création de 20 000 nouveaux lits dans les établissements de soins de longue durée au cours des huit années suivantes. Deux tiers de ces lits ont été octroyés à des entreprises à but lucratif.

En 1996, le gouvernement conservateur a aboli la norme voulant que les résidents d'établissements de soins de longue durée obtiennent 2,25 heures de soins infirmiers et personnels par jour.

Avant les élections provinciales de 2003, la FTO a posé la question suivante à tous les partis : « *Votre parti va-t-il arrêter de confier aux entreprises privées les lits dans les établissements de soins de longue durée?* ». Dalton McGuinty a répondu :

*Nous avons élaboré un plan détaillé pour améliorer la qualité de vie des résidents d'établissements de soins de longue durée. Notre plan consiste à rétablir les normes et fournir les subventions nécessaires pour*

*rehausser la qualité des soins infirmiers que les résidents reçoivent ...*

En mai 2004, le gouvernement libéral a fait paraître le rapport intitulé *Engagement en matière de soins : Planification des soins à long terme en Ontario*, préparé par Monique Smith, adjointe parlementaire du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Ce rapport présentait une lacune en ce sens qu'il négligeait le besoin d'adopter des normes minimales en matière de dotation en personnel.

Le gouvernement libéral a enfin présenté la tant attendue *Loi sur les soins de longue durée (projet de loi 140)* à l'automne de 2006. Ce projet de loi a soulevé de nombreuses préoccupations, surtout en ce qui a trait à l'absence de normes de dotation en personnel pour les soins.

Cette lacune inquiète fortement la FTO et ses syndicats affiliés du secteur des soins de santé. Avant d'avoir été abrogée par les Conservateurs, la norme de dotation en personnel relative aux soins de longue durée était la seule norme dans le domaine des soins de santé. Dans la cadre de sa campagne sur le manque de personnel, l'une des exigences de la FTO consistait à rétablir la norme de dotation en personnel pour les soins de longue durée et d'en instaurer une pour le reste du système des soins de santé. Avant la campagne électorale, le gouvernement McGuinty a annoncé que Shirlee Sharkey dirigerait une autre série de consultations à ce sujet. Cette décision a été

interprétée comme une ruse pour éviter d'avoir à prendre des mesures concernant les normes de dotation.

La question de l'incontinence – usage de couches – pour les résidents d'établissements de soins de longue durée a aussi fait surface pendant la campagne sur le manque de personnel, qui a mis en lumière la pratique d'attendre que la couche soit pleine à 75 % avant de la changer. La FTO s'est jointe à ses syndicats affiliés et à un cabinet d'avocats de Toronto pour sensibiliser davantage le public à cette pratique et la changer.

Toujours avant la campagne électorale, soit en juillet 2007, le gouvernement McGuinty a annoncé que l'allocation quotidienne pour les aliments crus serait, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, portée à 7,00 \$ dans les établissements de soins de longue durée. Le gouvernement a aussi annoncé le réaménagement de 35 000 lits de longue durée au cours des 10 prochaines années.

L'exposé de principe de 2005 de la FTO, intitulé *Rebuilding Health Care*, revendiquait un certain nombre d'éléments importants pour les soins de longue durée :

- Assurer un minimum de 3,5 heures par jour de soins infirmiers et personnels aux résidents.
- Maintenir une dotation en personnel qui est non seulement adéquate au chapitre du nombre, mais aussi des classifications et des qualifications afin d'assurer que les résidents obtiennent les

soins correspondant à leurs besoins.

- Solliciter régulièrement la contribution des travailleurs au sujet des politiques en matière de soins de longue durée par le biais de leurs syndicats, des résidents et de leur famille.
- Permettre davantage aux travailleurs d'avoir leur mot à dire sur ce qui se passe dans leurs établissements en instituant des inspections régulières et imprévisibles et en mandatant les inspecteurs de parler aux résidents, à leur famille et aux travailleurs au sujet des conditions. Il faut aussi prévoir des mesures de protection pour les travailleurs et les résidents qui se plaignent des conditions.
- Effectuer un suivi et des rapports obligatoires concernant les niveaux de dotation, plutôt que de compter sur les rapports volontaires. Cela veillera à ce que les subventions gouvernementales soient utilisées de façon appropriée.

Le secteur des maisons de retraite représente un autre aspect des soins aux aînées en Ontario. Il s'agit d'une industrie à but lucratif qui est contrôlée par un petit nombre de grandes entreprises. Au départ, les maisons de retraite visaient à fournir un niveau minimum de soutien aux Ontariens qui pouvaient et désiraient continuer à vivre de façon autonome, mais qui avaient besoin d'aide pour l'entretien ménager, les repas et certains soins personnels. De nombreuses maisons

de retraite ont délaissé leur objectif initial et ressemblent maintenant davantage à des établissements de soins de longue durée.

Mesures requises :

- L'adoption d'une loi sur les maisons de retraite afin d'établir un cadre législatif et réglementaire convenable pour leur exploitation en Ontario. Cette loi s'apparenterait à celles qui régissent déjà d'autres établissements de soins pour bénéficiaires internes.
- L'inspection régulière des maisons de retraite.
- La mise sur pied d'un processus simple et facile à suivre pour permettre aux résidents et/ou à leur famille de déposer une plainte concernant l'exploitation d'une maison de retraite.

## **Santé mentale**

La première priorité consistait à se pencher sur les besoins des enfants qui ne pouvaient pas fréquenter l'école publique. Le congrès de 1957 de la FTO a réclamé la construction et l'entretien d'un pensionnat. En 1962, on a réclamé au ministère de la Santé de mieux accommoder les enfants.

Le congrès de 1971 a exigé la mise sur pied d'une commission compétente et indépendante se composant de membres de groupes d'intérêt, y compris les syndicats, pour se pencher sur le caractère adéquat des établissements de santé mentale, le ratio personnel-patients

et l'application de remèdes pour le traitement des maladies mentales. On y a aussi revendiqué le besoin de planifier à long terme pour élaborer une vaste gamme de services de santé mentale dans les communautés et les intégrer dans un système amélioré de soins de santé.

Au fil du temps, nous avons constaté peu d'améliorations et, en 1984, avons condamné le gouvernement pour son insouciance à l'égard des personnes atteintes d'une maladie mentale, comme en témoignaient leur revenu inférieur au seuil de la pauvreté, leurs logements inadéquats, le manque de personnel dans les hôpitaux psychiatriques, le manque de programmes d'action directe dans la communauté et la diminution du nombre de lits dans les hôpitaux psychiatriques.

Entre 1983 et 2003, au moins une douzaine de rapports sont parus sur la santé mentale en Ontario. Ces rapports et l'élection du gouvernement libéral de Dalton McGuinty en 2003 n'ont guère permis d'améliorer la situation. À l'instar de son prédécesseur, ce gouvernement a continué d'adhérer à une politique de dessaisissement en faisant en sorte que les services de santé mentale soient offerts dans les hôpitaux de certaines communautés, plutôt que dans des hôpitaux psychiatriques.

Mesures requises :

- Mettre un terme à la politique de dessaisissement et à l'élimination des lits jusqu'à ce qu'une pleine

évaluation des besoins de la province soit effectuée;

- Évaluer pleinement les besoins afin d'élaborer des politiques et affecter des ressources pour assurer la séquence des services nécessaires aux Ontariens. Cette évaluation doit avoir lieu conjointement avec les syndicats affiliés du secteur de la santé mentale et les usagers de ces services dans la communauté;
- Faire en sorte que les services soient offerts par des organismes sans but lucratif d'un bout à l'autre de l'Ontario.

## **Conclusion**

Les membres de la FTO reflètent la diversité de la population de l'Ontario. Ainsi, les services publics appuient chaque aspect de leurs activités quotidiennes et ce, quel que soit le stade de leur vie. Les besoins des Ontariens changent avec le temps et il faut, en tant que société, faire front commun pour y répondre. Les services publics répondent à des besoins immédiats, mais ils représentent aussi un investissement dans l'avenir des Ontariens et de notre province. C'est pourquoi, depuis mars 1957, la FTO revendique des services publics en Ontario et agit en faveur de ces services.

sepbcope343

P

M  
/  
s  
s  
/  
c  
o  
p  
e  
3  
4  
3

D